VOL IX.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ

PAR T. L. DOUTNEY.

CONDITIONS DE L'AURORE.

Ce Journal se publie deux fois par semaine les MARDI et VENDREDI matin, Le Prix de la souscription est de QUATRE PIASTRES par année payables par semestre, et d'avance pour la ville. Et pour la campagne, la souscription est de trois piastres par année outre le port, que chaque souscripteur devra payer au Bureau de Poste, On paie au commencement du semestre.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois.

Le Bureau de l'AURORE est établi rue St. Amable, près le Marché-Neuf. Et toutes correspondances doivent être adressées toutes reclamations faites franc deport à T. L. DOUTNEY.

N° 34.

MONTREAL (B. C.)

MARDI MATIN, 13 JUILLET 1847.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessus, première insertion, 2s. 6d., et chaque insertion subséquente, 7½.

Dix lignes et au-dessous, première insertion, 3s. 4d., et chaque insertion subséquente, 10d.

Au-dessus de dix lignes, premièrei nsertion, 4d, par ligne, et chaque insertion subséquente, 1d. par ligne.

Les annonces non accompagnés d'ordres écrits, seront insérés dans chaque cas jusqu'à ce qu'ils soient contremandés et débités en conséquentes.

On traite de gré-à-gré pour les annonces d'une certaine étendue, et qui doivent être publié plus de six mois.

POESIE.

SUR LA MORT DE ROUSSEAU LE POETE.

Quand le premier chant o du monde
Expira sur les bords glacés
Où l'Ebre effrayé dans son onde
Reçut ses membres dispersés,
Le Thrace errant sur les montagnes.
Remplit les bois et les montagnes
Du cri pesant de ses douleurs ;
Les champs de l'air en retentirent,
Et dans les antres qui gémirent,
Le lion répandit des pleurs.

La France a perdu son Orphée ;
Muses, dans ces momens de deuil,
Elevez le pompeux trophée
Que vous demande son cercueil :
Laissez par de nouveaux prodiges,
D'éclatans et dignes vestiges
D'un jour marqué par vos regrets.
Ainsi le tombeau de Virgile
Est couvert du laurier fertile
Qui par vos soins ne meurt jamais.

D'une brillante et triste vie
Rousseau quitte aujourd'hui les fers
Et loin du ciel de sa patrie,
La mort termine ses revers.
D'où ses maux ont-ils pris leur source ?
Quelles épines dans sa course
Etouffoient les fleurs sous ses pas ?
Quels ennuis ! quelle vie errante,
Et quelle foule renaissante
D'adversaires et des combats !

Vous, dont l'inimitié durable
L'accusa de ces chants affreux,
Qui méritoient, s'il fut coupable,
Un châtiment plus rigoureux,
Dans le sanctuaire suprême,
Grâce à vos soins, par Thémis même
Son honneur est encor terni.
J'abandonne son innocence ;
Que veut de plus votre vengeance ?
Il fut malheureux et puni.

Jusques à quand, mortels farouches,
Vivrons-nous de haine et d'aigreur ?
Prêterons-nous toujours nos bouches
Au langage de la fureur ?
Implacable dans ma colère,
Je m'applaudis de la misère
De mon ennemi terrassé ;
Il se relève, je succombe ;
Et moi même à ses pieds je tombe
Frappé du trait que j'ai lancé.

Songeons que l'imposture habite
Parmi le peuple et chez les grands ;
Qu'il n'est dignité ni mérite
A l'abri de ses traits errans :
Que la calomnie écoutés,
A la vertu persécutée
Porte souvent un coup mortel,
Et poursuit sans que rien l'étonne,
Le monarque sous la couronne,
Et le pontife sur l'autel.

Du sein des ombres éternelles
S'élevant au trône des dieux,
L'envie offusque de ses ailes
Tout éclat qui frappe ses yeux.
Quel ministre, quel capitaine,
Quel monarque vaincra sa haine,
Et les injustices du sort !
Le temps à peine les consomme ;
Et jamais le prix du grand homme
N'est bien connu qu'après sa mort

Oui, la mort seule nous délivre
Des ennemis de nos vertus,
Et notre gloire ne peut vivre
Que lorsque nous ne vivons plus.
Le chantre d'Ulysse et d'Achille
Sans protecteur et sans asile,
Fut ignoré jusqu'au tombeau :
Il expire, le charme cesse
Et tous les peuples de la Grèce
Entr'eux disputent son berceau.

Le Nil a vu sur ses rivages
De noirs habitans des déserts,
Insulter par leurs cris sauvages
L'astre éclatant de l'univers
Cris impuissans ! fureurs bizarres !
Ta divinité, monstres barbares
Poussoient d'insolentes clameurs,
Le Dieu poursuivant sa carrière,
Versoit des torrens de lumière
Sur ses obscurs blasphemateurs.

Souveraine des chants lyriques,
Toi que Rousseau dans nos climats,
Appela des jeux Olympiques,
Qui semblaient seuls fixer tes pas :
Par qui ta trompette éclatante
Secouant ta voix triomphante,
Formera-t-elle des concerts ?
Des Héros, Muse magnanime,
Par quel organe assez sublime
Vas tu parler à l'univers ?

Favoris, élèves dociles
De ces ministres d'Apollon,
Vous à qui ses conseils utiles
Ont ouvert le sacre Vallon :
Accourez, troupe désolée,
Déposez sur son mausolée
Votre lyre qu'il inspiroit :
La mort a frappé votre maître.
Et d'un souffle a fait disparoitre
Le flambeau qui vous éclairoit.

Et vous dont sa fière harmonie
Egala les superbes sons,
Qui reviviez dans ce génie
Formé par vos seules leçons ;
Mânes d'Alcée et de Pindare,
Que votre suffrage répare
La rigueur de son sort fatal.
Dans la nuit du séjour funèbre,
Consolez son ombre célèbre,
Et couronnez votre rival,

"Le Franc de Pompignon."

VARIÉTÉS.

AGRICULTURE.

Nous recommandons vivement à nos lecteurs l'extrait tiré d'un traité spécial sur l'agriculture pour lequel l'auteur a mis à contribution tous les meilleurs écrivains sur cet art

Quant à l'article en particulier que nous reproduisons aujourd'hui il est en grande partie tiré de ouvrage de M. le Dombasle, l'un des savants français qui se sont le plus occupés de la Culture de la Betterave, par rapport à sa grande utilité en France comme moyen d'en tirer du sucre. Ce n'est pas sur ce rapport que nous pouvons actuellement désirer de voir cette culture se répandre dans le pays ; mais c'est comme moyen de changer notre système et comme nourriture des Bestiaux.

Afin cependant de donner à nos lecteurs une idée de l'exploitation de la Betterave dans l'Industrie du sucre, nous dirons en deux mots que l'on retire en général dix livres de sucre brut de cent livres de Betteraves et comme la récolte de cette plante est en terme moyen de seixe mille livres par arpent on retire donc en France *seizie cents* livres de sucre brût par arpent de Culture de Betterave.

Nous ferons remarquer en terminant qu'un *Kilogramme* est une espèce de poids qui vaut à peu-près deux livres. Un litre est une mesure qui correspond à environ sept de nos roquilles.

DE LA BETTERAVE.

La betterave est une plante dont la racine présente beaucoup d'intérêt, en raison de la quantité notable de sucre qu'elle renferme. Nous en possédons plusieurs espèces dont la couleur est rose, blanche ou jaune. La betterave de Silésie est celle qui réussit le mieux, et après elle vient celle de Castelnaudary. La petite espèce paraît réunir les suffrages des fabricants de sucre.

Epoque à laquelle on doit semer la Betterave.

La graine de betterave doit être toujours semée au commencement du printemps, et par de beaux jours : à la vérité, s'il survient de la sécheresse, elle a de la peine à percer la surface du sol, et souvent elle périt par ce seul fait, de même qu'elle pourrit dans la terre, s'il survient des pluies abondantes. Si la gelée touche après qu'elle est née, il faut la renouveler. Il est donc important pour le cultivateur d'avoir toujours à sa disposition le double de la graine dont il a besoin dans les cas ordinaires. La quantité nécessaire à l'ensemencement d'un arpent de terre, est entre quatre et cinq kilogrammes. On la sème à la volée, en rayons ou en pépinière, mais ordinairement c'est à la volée : les deux autres méthodes ne se pratiquent que dans des circonstances particulières.

Des semis à la volee.

Le terrain étant bien égalisé à sa surface par le rouleau, un ouvrier procède à l'ensemencement comme pour le blé. Nous ne pensons point que ce mode soit très rationnel, parce qu'il est impossible que la graine soit régulièrement répandue : aussi lersque les betteraves ont pris un peu de force il faut les éclaircir où il y en a par trop, et en transplanter là où il en manque. Cette opération se pratique presque toujours, un mois et demi après la levée de la plante. On doit observer de ne pas rompre sa racine en l'arrachant, et de la mettre en terre, à la distance que comporte la qualité du sol, car plus elles sont rapprochées l'une de l'autre et moins elles grossissent. La plus communément on les pique entre quinze et dit-huit pouces d'intervalle.

Du semis en pépinière.

Le semis en pépinière se pratique seulement sur la dixième partie du terrain qui doit recevoir les plants de betterave. Celui-ci doit être bien labouré et fumé. Un mois et demi après l'apparition du plant, on l'arrache et on le transplante, en ouvrant des trous avec un plantoir, dans lesquels on le met et on le chausse avec soin. L'usage veut qu'on raccourcisse les feuilles jusqu'à trois pouces du collet. La sécheresse atteint plus facilement ceux qui n'ont pas subi cette opération. Tel habile que soit un ouvrier, il n'en est pas moins vrai que les deux méthodes que nous venons de décrire exigent beaucoup de main-d'œuvre et une observation très importante, c'est que l'on chagrine la plante au moment où elle déploie toute son énergie, ce qui retarde sa végétation en racornissant la racine, elle devient fourchue, ce qui ajoute aux difficultés du nettoyage.

Du semis en rayons.

Dans certaines localités, on a substitué aux deux méthodes précédentes celle à rayons que l'on fait avec une herse, à un pouce de profondeur, Des femmes suivent par-derrière avec de la grainne qu'elles déposent dans les rayons : ensuite on la couvre au moyen de la herse retournée qu'on traine par-dessus. Dans quelques exploitations on y a ajouté le semoir mécanique qui économise le travail des femmes.

Des soins à apporter à la betterave.

La betterave a besoin d'être sarclée encore plus que les autres plantes ; les mauvaises herbes la dominent facilement, et finissent par l'étouffer, si on n'a le soin de l'en débarrasser. On lui donne presque toujours trois binages, le premier au moment où on la transplante, le second un mois après, et le troisième au bout du mois suivant. On les pratique à la main ou à la pioche, lorsque la graine a été semée à la volée. On les donne avec la houe à cheval, dans les semis en rayons, et des ouvriers arrachent les herbes que l'instrument, n'a pu atteindre. L'effet des binages est bien de débarrasser les plantes des mauvaises herbes, mais encore de soumettre à l'influence de l'air une nouvelle portion de terre.

Nous avons eu lieu de remarquer que les betteraves acquièrent une nouvelle vigueur à chaque binage, le soin surtout qu'on apporte à ne point les chausser contribue singulièrement à augmenter la quantité de sucre, en raison de ce que la chaleur se communique plus facilement à la racine ; il ne faut point les effeuiller non plus ; elles en deviennent tout aussi grosses, et contiennent tout autant de sucre.

Manière de juger de la maturité des betteraves

On reconnait la maturité des betteraves à leurs feuilles qui, de fermes, droites, et d'un beau vert qu'elles étaient, se couvrent de taches roussâtres, s'inclinent vers le sol, et jaunissent. Alors on doit les arracher, par un beau temps, car la pluie contribue singulièrement à ce qu'elles se ent moins sucrées, et à augmenter le liquide, ce qui constitue en frais d'évaporation, quand on les destine à l'extraction du sucre. Il convient également de les rentrer de suite, pour éviter la décomposition de la matière sucrée.

On a encore remarqué que si elles se flétrissent dans les champs ; elles deviennent molles, et le sucre qu'on en extrait a moins de consistance. M. Matthieu de Dombiste assure que lorsqu'on se propose d'extraire le sucre des betteraves, immédiatement après les avoir arrachées, il y a plus d'avantage de les cueillir en juin qu'en octobre.

Comment procède-t-on pour arracher les racines des betteraves.

Ordinairement ce sont des femmes et des enfants qui procèdent à l'arrachement Les femmes les soulèvent avec une bêche, tandis que les enfants en prennent une à chaque main, les battent l'une contre l'autre pour en séparer la terre et les rangent en lignes, en observant de mettre les collets du même côté. Un ouvrier, muni d'une bêche tranchante, en abat les collets, en imprimant un mouvement vertical sur eux, comme pour enfoncer dans la terre. Cet ouvrier doit être assez adroit pour séparer le collet de la racine, sans endommager celle-ci. Cette opération n'a d'autre but que d'arrêter la végétation, qui aurait encore lieu pendant quelques jours au préjudice de la matière sucrée, Mais une fois arrachées et décollées, on doit les laisser sur le terrain, pour qu'il se vaporise une partie de l'eau qu'elles renferment.

La dessiccation étant jugée suffisante, on les transporte dans le lieu destiné à les conserver. Cependant nous ferons observer, que si le temps était à la pluie, il faudrait les rentrer de suite. On peut faire manger les feuilles et les collets sur place par les bestiaux, si mieux on n'aime les mettre en terre.

Quels sont les moyens qu'on emploie pour les conserver ?

On possède plusieurs moyens pour conserver les betteraves, chacun emploie d'ailleurs celui qu'il a sous la main. Les uns proposent de creuser des fosses de quinze pouces de profondeur, parallèles les unes aux autres, et de pratiquer entre elles des tranchées de deux à trois pieds de profondeur, pour recevoir les eaux pluviales. La terre qu'en retire de chaque tranchée sert ensuite à couvrir les betteraves. Ce moyen peut bien les préserver de l'eau, mais nullement de la gelée.

A notre avis, toutes les fois qu'on peut les soustraire à ces deux agents, et qu'on n'en récolte qu'une quantité qui permet de les renfermer dans des caves ou dans des magasins, c'est là où il faut les mettre. On les y range en tas de douze à quinze pieds de diamètre, dont la hauteur peut être de vingt pieds. Comme le poids des betteraves supérieurs pourrait nuire à celles de dessous, on pratiquent un passage dans la longueur du tas, pour s'assurer si elles ne fermentent point. On prévient cette action, en renouvelant fréquemment l'air du lieu où elles sont renfermées ; mais il est bon que ce soit par un temps sec et beau. D'après les observations qui ont été faites, un mètre cube de betteraves pèse moyennement huit cents kilogrammes. Avec cette donnée, on peut aisément calculer la capacité nécessaire pour recevoir celles que l'on se propose de réunir.

Quel climat convient à la betterave ?

Les circonstances atmosphériques étant pour les mêmes dans toutes les contrées, il s'ensuit que la betterave qui prospère dans le nord, végète avec peine le midi. Quand on veut la cultiver, il faut faire des essais. On juge d'ailleurs de la qualité supérieure de la betterave par la résistance qu'elle fait au couteau, par la netteté de sa cassure, par sa saveur sucrée. La quantité de sucre ne parait pas dépendre de la couleur. On a seulement observé que celui obtenu de la betterave rouge est plus difficile à lpanchir, en raison de la teinte rouge qu'il conserve.

Quelles sont les terres les plus convenables à la culture de la betterave ?

La betterave dont les racines pivotent ne peut point végéter dans une terre dont la couche végétale n'a pas une certaine profondeur ; en outre il faut qu'elle soit bien ameublie. Les terrains sablonneux, mais gras, lui conviennent d'autant plus que ses racines se developpent avec facilité, et qu'elle est susceptible d'y prendre un accroissement considérable ; ceux, par exemple, qui sont submergés de temps en temps, où chaque fois il s'y dépose une couche de limon, sont favorables à cette culture, parce qu'en raison de la propriété qu'ils possèdent d'engraisser les terres, il dispense d'y porter du fumier. Les prairies naturelles ou artificielles, nouvellement défrachées, et qu'on a ensemencées, une fois de céréales, lèvent la betterave avec abondance. Tous ces terrains bien amendés peuvent produire deux récoltes de suite. Il n'en est pas de même des terres sèches, la récolte de betterave y est bien moins abondante : à la vérité elle fournit plus de sucre que celle qu'on cultive dans les terrains gras. Mais si l'on compare la quantité à l'espace qu'elle a occupé, on reconnaît que cette culture y est impraticable, à moins qu'il ne pleuve beaucoup. En général les terreins qui ne sont ni trop secs ni trop humides sont ceux que l'on doit choisir pour faire une bonne récolte de betterave.

Effet que la chaleur produit sur les betteraves.

S'il était que la chaleur contribuât à ce que la betterave contint plus de sucre, il faudrait la cultiver dans les contrées méridionales : mais il parait que celle qu'on y récolte, quoique d'une saveur plus sucrée, ne fournit pas autant de sucre cristallisable que la betterave du nord. En effet, la trop grande chaleur dans le midi influe sur la partie sucrée de la betterave en végétation, comme elle agit sur la cuite du sucre dans les raffineries, dont elle rend toujours une portion incristallisable. Il nous semble qu'on pourrait remédier à cette décomposition, si on l'y semait des terrains humides, où la chaleur n'aurait pas plus d'action sur elle qu'elle n'en a dans le nord. Mais il conviendrait auparavant d'essayer avec le thermometre la température d'été des terres humides du midi, de connaitre en même temps celle des terres du nord, dans lesquelles on la récolte. Si elle était à peu près la même, nul doute que cette racine ne fournit la même quantité de sucre que celle du nord de même si on avait la faculté de l'arroser A la vérité dès l'avoir arrachée, il faudrait la serrer dans un endroit frais, pour éviter encore la décomposition.

POLICE CORRECTIONNELLES.

A BON CHAT, BON RAT.

Une dame, l'habillement en désordre, la mine effarée, se dirige vers le tribunal.

M. le Président. Comment vous nommez-vous ?

La dame. Mou-moutte.

M. le Président. C'est le nom d'un chat... Je vous demande comment vous vous appelez.

La dame. Pardon, mon doux juge, je croyais que vous me parliez de cette malheureuse bête. Je me nomme Charlotte Augibert... La tête m'est plus !...

M. le Président. Quelle est votre profession ?

La dame. Ils l'ont pendu par la patte.

M. le Président. Je vous engage à prêter plus d'attention à mes questions, et y repondre catégoriquement.

La dame. Je suis un peu brelique-breloque... C'est le chagrin.

M. le Président. Répondez. Quelle est votre profession ? Où demeurez-vous ?

La dame. Rentière ; je demeure rue du Puits-qui-Parle.

M. le Président. Maintenant expliquez au tribunal le sujet de votre plainte.

La dame. Toute la nuit j'avais rêvé chat ; c'est trahison, comme vous savez... j'en avais le cœur tout gros, et je me disais, il m'arrivera de la peine. O mon Dieu, ça n'a pas manqué !... ce qui prouve bien que les rêves ont toujours raison et ne sont pas si bêtes... Je m'en vais jusqu'à la place de l'Estrapade, où je rencontre madame Basserot. Elle me dit : Que qu'vous avais donc ce matin, madame Augibert ?—Je suis fort triste, que je lui réponds : j'ai vu chat toute la nuit.—Tant pis, qu'elle m'ajoute ; vous apprendrez qu'on vous t'ahit.—Ne m'en parlez pas, que je lui fais ; c'est bien là ce qui me dépite. Elle continue. Tenez, faut toujours prendre le mal en patience, et pourvu que vous n'ayez pas des parents ou des amis dans quoi on puisse vous faire de la peine.—Hélas ! que je r'ajoute, j'ai de la famille, mais ça n'est pas de ce côté-là qu'il pourrait me venir du chagrin... il y a longtemps que je ne veux plus voir personne de ma famille.—Eh bien ! alors ?...—Oui, que je lui dis, mais j'ai un chat, et si jamais il lui arrivait malheur, je crois que j'en mourrais... C'était précisément l'affliction qui me pendait au nez. Comme je rentrais chez moi, je vous trouve mon chéri cloué vivant par la patte de dernière... Les anthropophages !

M. le Président. C'est Guillon et sa femme que vous accusez de cet attentat ?

La dame. Augibert. Ils avaient sur la conscience un vieux levain de haine contre ce pauvre bijou...une créature douce, spirituelle, gentille, caressante ; un chat enfin comme on n'en fait plus.

M. le Président. Avez-vous des témoins ?

La dame Augibert. J'ai des témoins comme quoi ils ne l'amaient guère.

La femme Guillon. C'est vrai que je n'aimais pas trop cette vilaine bête. Si elle avait quelque sottise à faire, j'étais toujours sûre qu'elle choisissait de préférence mon paillasson...Mais je n'étais pas le seul ennemi de hideuse créature ; pas un locataire ne pouvait le sentir... Il se sera enfin trouvé quelqu'un moi s endurant que moi... comme dit le proverbe : A bon chat, bon rat !

La dame Augibert. Est-ce bien une femme qui ose parler avec cette barbarie ?

La femme Guillon. Ma chère, écoutez donc aussi, votre chat était par trop dégoûtant.

En l'absence de tout renseignement positif, le tribunal renvoie la prenue de la plainte et condamne la dame Augibert au dépens,

SOCIETE D'INTEMPERANCE.

Boiveau, Gridel et Richard sont cités devant le tribunal, comme ayant fait partie société non autorisée par la police, et le sieur Pellon, marchand de vins, comme ayant favorisé les réunions de cette société.

M. le Président procède à l'interrogatoire des prévenus.

—Pellon, quelles étaient les personnes qui se réunissaient chez vous ; quel était le nombre de affiliés, et de quel objet s'occupait-on dans les assemblées ?

Pellon. C'etaient en grande parties ouvriers cordonniers, dont pas un ne m'était connu... Ils étaient quelquefois vingt-cinq quelquefois trente, tous bons enfants ; quant au motif qui les conduisait chez moi, on doute bien ce qu'on peut faire chez un marchand de vins : on boit, on rigole, on chante.

M. le Président. N'y avait-il pas dans votre établissement un endroit séparé dans lequel les sociétaires tenaient leurs séances ?

Pellon. Il y avait un salon qui leur était destiné ... Dame ces messieurs n'étaient pas bien aises qu'on vint mettre le nez dans leurs verres.

M. le Président. Ces réunions n'avaient-elles pas lieu à jour fixe ?

Pellon. Elles avient lieu le lundi, qui est, comme chacun sait, le dimanche des cordonniers. M. le Président. Ne chantait-on pas quelquefois dans ces assemblées des chansons contraires aux mœurs, ou ayant trait à la politique ?

Pellon. On était plus pressé de boir que de chanter ; mais quand une fois on était dane les brindes, on chantait la première chose venue... La Parisienne, Mabrougy, ou le Coup du milieu, tout ce qui passait par la tête.

M. le Président. Savez-vous quelque chose sur l'organisation de la société ?

Pellon. Certainement ; je sais que tous les lundis il fallait mettre en perce une feuillette de Beaugency pour les Enfants de Bachus ; qu'il n'en restait pas ce qui aurait tenu dans l'œil d'une puce ; qu'on payait rectà, rubis sur l'ongle.

M. le Président. Boiveau, vous avez été signalé, ainsi que vos co-prévenus, comme étant affiliés à la société en question. N'étiez-vous pas un des chefs de l'associon ?

Boiveau. J'étais quêteur de l'ordre, c'est moi qui recevais les écots et les amendes.

M. le Président. Vous aviez donc établi des peines ?... Quels étaient les manquements qui donnaient lieu à ces amendes ?

Boiveau. Fallait boire proprement, ne pas mettre les pieds sur la table, boire les baux et généralement tous les coups solennels et d'honneur en se pinçant le nez de la main gauche, et, quand le verre était vide, frapper avec trois coups sur la table pour demander à boire au chef de la vidange. Quand on y manquait, on payait une amende.

M. le Président. N'aviez-vous pas des signes de ralliement, des devises, des symboles ?

Boiveau. Il y avait les emblèmes de l'ordre : un drapeau sur lequel était représenté Bacchus à cheval sur un tonneau, avec cette devise : Bacchus sera mon capitaine. (Rire dans l'auditoire.) Le signe de ralliement le voilà... (Le prévenu pose son pouce à ses lèvre tandis qu'il arrondit sa main en cor de chasse.) Le mot d'ordre : frère, il faut boire.

M. le Président Gridel, n'aviez-vous pas aussi des fonctions dans la société ?

Grinet. Non, monsieur le président ; j'étais gobeleteur simple.

M. le Président. Et vous, Richard ?

Richard. Idem... j'étais gobeleteur.

M. le Président. Boiveau, pouvez-vous dire dans quel but était instituée la société ?

Boiveau. C'est pourtant bien clair. Il y en a qui vont boire deux à deux ; puis, quand ils sont confits (ivres), bonsoir les voisins ! il n'y a plus personne pour les conduire ; ils se font ramasser par la garde et vont coucher au violon. Nous avons voulu remédier à cela pour notre compte. Nous avons établi un surveillant ; celui-là ne boit pas quand c'est son tour ; puis quand il y en a un qui est poussé de boisson jusqu'à la troisième capucine, il lui met une adresse sur le dos et l'empaille dans un sabin... Voilà comme doivent faire des hommes tranquilles et qui se respectent !...

M. le Président. Des témoins vous ont entendu agiter un certain jour une question d'impôt ; ce qui indiquerait que des matières sérieuses étaient quelquefois traitées dans vos assemblées.

Boiveau. Nous avons pu parler de l'impôt sur le vin, c'est possible ; ça nous touchait d'assez près.

M. le Président. Faites venir les témoins.

Pothin, 1er témoin. En voilà des amis de la jubilation !... et qui n'ont pas peur d'un coup de soleil, que je dis... Ça boit comme des sonneurs et ça fait du bruit ibidem... C'est écœurant de voir des pochards de cette tempe-là...

M. le Président. Est-il à votre connaissance que les membres de la société dite de Bacchus se livraisent à des discussions politiques ?

Pothin. Ah bien oui-che !... la politique, ils la mettaient en bouteille, et je vous prie de croire que ce qu'ils avalaient ils ne le crachaient pas.

Bottel, 2e témoin, apperçevant Boiveau. Ah ! te v'là, mon bonhomme ?... A cause donc qu'on te tient comme ça le bec dans l'eau ?

Boiveau Ils disent que nous étions des turbateurs du repos public.

Bottel. C'tte idée !... des souffleurs, je n'dis pas !...attends, mon vieux, je vas parler à ces messieurs.

M. le Président. Savez-vous quelque chose sur la constitution de la société dite de Bacchus ?

Bottel. Pour ça oui, et je me serais bien volontiers mis dans la confrérie, si ma femme ne m'en avait empêché... ce sont de bons enfants, et qui ont le vin chaud !

Chalou. La Société de Bacchus occasionne chaque semaine un véritable scandale dans la Petite-Villette ; elle met tout en revolution. On dit bien des choses sur cette Société, mais je suis franc, je ne le crois pas.

M. Qu'est-ce qu'on dit ?

Chalou. On dit que ce sont des Templiers.

Boiveau, riant. C'est une façon de parler, jobard... ça veut dire que nous buvons comme des éponges.

Guichon rapporte au tribunal qu'un jour étant allé manger une gibelotte de lapin avec son épouse et sa belle-mère, chez Pellon, et se trouva dans un cabinet voisin du lieu de réunion de la société de Bacchus, et qu'il a très distinctement entendu agiter la question de la suppression de l'impôt municipal sur les boissons. "J'ajouterai, continue Guichon, que ces gaillards chantaient des choses qui faisaient joliment toucher la sœur de ma femme, vu que celle-ci est demoiselle.

L'avocat de Boiveau établit d'abord qu'il n'y avait pas association dans le sens de la loi, et s'efforce de représenter la société de Bacchus comme une réunion fortuite, existant indépendamment de tout ton social. Ce que Boiveau a dit par rapport à certaines pratiques pourrait faire supposer l'existance d'un réglement, mais il n'existe aucun pacte social, tous les membres de cette confrérie de buveurs sont des associés libres. C'est donner aux enfans de Bacchus une importance qu'ils n'ont pas, et méconnaître le but de l'institution, que de leur prêter des dessoins politiques.

Le tribunal déclare que l'affaire est suffisamment entendue. Ses quatre prévenus sont renvoyés purement et simplement des fins de la plainte.

DULAU.

Jean Marie Dulau, ancien archevêque d'Arles, naquit au château de la Coste près de Perigueux, le 30 octobre 1733, d'une famille honorable. Il embrassa l'état ecclésiastique, fut ensuite pourvu de plusieurs bénéfices, et obtint, en 1775, l'archevêché d'Arles. Elu, en 1789, député du clergé de la sénéchaussée de cette ville aux états généraux. Il siega constamment au côté droit, perdit son archevêché par son refus de prêter serment à la constitution civile du clergé, et crut, après la Session, devoir rester à Paris malgré les périls presque certains qu'il devait y courir Incarcéré, à la fin d'août 1792, au couvent des carmes de la rue Vaugirard, on lui proposa, peu de jours avant les massacres, divers moyens pour sortir de sa prison ; mais il les rejeta tous, disant qu'il devait l'exemple à ses respectables compagnons d'infortune. Le 2 Septembre, dix assassins qu'on venait d'introduire, demandèrent à grands cris l'archevêque d'Arles ; dès qu'il s'entendit nommer, il prit le plus agé d'entre les prêtres, enfermés avec lui, de l'abroudre, puis se levant et s'avançant lentement, les mains croisées sur la poitrine il dit aux meurtriers. Je suis celui que vous cherchez. Je m'offre volontiers en sacrifice ; mais épargnez ces dignes ecclesiastiques qui pricront pour vous sur la terre, comme je vais le faire devant l'éternelle majesté." Les bourreaux saisis de respect hésitent un moment, puis se ravisant leur faiblesse, ils reviennent à lui en l'accusant d'avoir fait assassiner les patriotes d'Arles ; vingt coups de pique et de sabre le percent à la fois, et ses dernières paroles sont le pardon de ceux qui l'immolent.

LANGUINAIS.

Le comte Jean Denis Languinais, né à Rennes, le 12 mars 1753, est l'un des hommes qui, par ses talens, ses principes, son caractère, sa persévérance et son courage, ont les plus honoré et le mieux servi la cause de la liberté. Il était avocat et professeur en droit ecclesiastique à l'université de Rennes, et l'un des conseils de des états de Bretagne, élus par les trois ordres avant la convocation des états généraux, où il fut député par le tiers état de la sénéchaussée de Rennes. Dans aucune province française, l'amour de la patrie et la haine des abus n'avaient plus qu'en Bretagne, exaté les esprits et inspiré un enthousiasme plus général, si itnécessaire des révoltans abus d'autorité, dont cette province avait été le théâtre dans les dernières années du règne de Louis XV. aussi est-il vrai de dire que la révolution était commencée en Bretagne longtemps avant la convocation des états généraux. Des assemblées de députés des paroisses, connues sous la dénomination de chambre de lecture, avaient, en préparant leurs cahiers, commencé à discuter les principes de la noblesse, en matière d'impôts ; les partis s'étaient formés, le sang avait coulé, et l'animosité était extrême la noblesse forcée de se disperser n'avait point fait d'élections, et avait protesté contre celles du tiers état. Le parti populaire, dans lequel M. Languinais figurait en première ligne, n'avait tenu aucun compte de ces protestations, dictées à la noblesse par l'intérêt personnel, dans la seule volonté de retenir des droits oppressifs qu'elle sentait prêts à échapper de ses mains, et qui n'eurent d'autre effet que d'irriter de plus en plus les esprits. Les bretons assurent aux état généraux. En général, cette députation avait un caractère de républicanisme dont il faut chercher le principe dans les statuts particuliers à la Bretagne, et cette disposition eut une grande influence sur les premières délibérations de l'assemblée constituante. A cet égard, qui était éminemment le sien, M. Languinais joignait des sentimens religieux, des mœurs sévères, et une très grande fermeté à suivre les conséquences des principes qu'il avait adoptés. Ses collègues et lui établirent à Versailles ce fameux comité breton, qui, transporté un peu plus tard à Paris, dans l'emplacement de l'ancien couvent des Jacobins, devint la société des amis de la constitution, puis la société populaire, à laquelle s'affilièrent les autres sociétés populaires de la France et qui finit par exercer sur toute la république une domination exclusive et sanguinaire. Les députés bretons, en formant leur comité, n'avaient d'abord que l'intention d'y traiter des intérêts particuliers de leur province. Mais lorsqu'il vint le parti qu'ils pouvaient en tirer pour les intérêts généraux de la France et de la liberté, ils s'empressèrent d'y admettre ceux de leurs collègues des autres provinces, qui suivant cette réunion étaient loin de vouloir renverser la monarchie, mais ils voulaient restreindre son pouvoir dans des limites constitutionnelles, et détruire l'arbitraire qui décidait de tous les actes du gouvernement ; en un mot, amener tous les grands et sages résultats indiqués par les lumières du siècle, appelés par la raison nationale, et consacrés depuis par la charte qui est devenue, en 1814, la loi fondamentale, de la France. Dès le 17 juin 1789, M. Languinais s'éleva contre ces expressions, je veux, y ordonne dont s'était servi le roi dans la séance du 23. Plus tard on l'entendait parler avec force contre la noblesse de Bretagne, qui ne cessait de publier des protestations contraires aux actes de l'Assemblée, et approuver les mesures qui furent prises contre les parlements. Doué d'une imagination ardente, par laquelle il se laissait trop souvent dominer, M. Languinais repoussa l'établissement de deux chambres qu'avait proposé le premier comité de constitution, et, dans cette circonstance, au jugement, peut-être, de raison, il était, à cette époque, plus grand nombre de bons esprits, lequel dans l'établissement de ce système, voyaient, on ne sait pourquoi, le triomphe d'une aristocratie oligarchique, ou une servile imitation des formes du gouvernement anglais. Dans tout le cours de la session de l'assemblée constituante, Languinais opina pour l'anéantissement de tous les privilèges ; demanda que les gens de couleur fussent admis à l'exercice des droits civils et politiques, et se montra, quoique très religieux, fortement attaché aux libertés de l'église gallicane, et l'un des adversaires les plus prononcés des prétentions de la cour de Rome. La qualité de membre du comité ecclesiastique, il fut un des députés qui contribuèrent le plus à la constitution civile du clergé, s'efforçant d'en écarter ce qui, dans l'opinion de cette honorable compagnie, eut pu devenir l'occasion d'un schisme, dont son amour pour la religion ne lui faisait jamais considérer les suites qu'avec douleur ; mais dont les [illegible] universelle ont répandus en France [illegible]

lui permettaient pas de croire qu'elle eut rien à redouter. Il parla souvent sur cette mat ère délicieuse, et il fit toujours preuve d'une profonde érudition. Quoique réformateur de la discipline temporelle de l'Eglise, il ne fut pas du nombre de ceux qui la dépouillèrent de ses biens ; il voulut au contraire les lui conserver, en s'opposant à ce qu'ils fussent déclarés nationaux et soutenant que le dîmes inféodées tenaient pour la plupart, des dîmes ecclésiastiques, ainsi qu'il s'efforce de le prouver dans son ouvrage. Sur l'origine des dîmes. Après les événemens des 5 et 6 octobre 1789, Mirabeau s'était approché de la cour, et le roi ayant consenti à le nommer l'un de ses ministres, le député de Province demanda que ses ministres fussent admis dans l'assemblée avec voix consultative, afin de statuer dans la constitution sur laquelle on délibérait, s'ils pourraient en être membres ; cette proposition, vivement débattue, fut sur le point de passer. M. Languinais demanda que, pendant la session, aucun député ne put faire partie du ministère. Cette motion fut décrétée au milieu de ces applaudissemens d'enthousiasme, si communs dans les grandes assemblées, lorsque chacun de leurs membres, ou par un noble sentiment personnel, croit avoir donné à la patrie un gage irréfragable de son désintéressement, et n'a donné, en effet, le plus souvent, que la preuve d'un esprit étroit, irréfléchi, sans profondeur et sans prévoyance dans ses vues, et qui croit l'état sauvé, parcequ'il a acquis, à ses propres yeux, un nouveau degré d'estime pour lui même. Nous avons déjà démontré dans le cours de cet ouvrage, que ces fautes qu'a fait commettre dans la révolution, ce sentiment si respectable par lui même, ne peuvent être ni calculées ni réparées. Lorsque les événemens du champ-de mars (17 Juillet 1791) eurent ouvert les yeux sur le gouffre profond qui ménaçait d'engloutir la monarchie constitutionnelle, et avec elle, tous les amis de la liberté publique. Languinais se réupit aux hommes distingués, connus depuis sous le nom de Réviseurs, et reconnut avec eux, qu'il fallait, par tous les moyens, et autant que cela serait possible dans l'état de désorganisation physique et morale où la France était alors plongée, s'attacher à rendre à l'autorite royale la force d'exécution dont on l'avait dépouillée pied à pied, depuis deux ans, et sans laquelle, on ne pouvait songer à maintenir l'ordre constitutionnel. Après la session M. Languinais fut nommé membre de la haute Cour nationale. En Septembre 1792, il fut député à la convention nationale par le departement d'Ille et Vilaine. Plus modéré à mesure que ses funestes pressentiments, et que la révolution s'éloignait d'avantage de son but, on le vit, dès les premières séances de la convention, déployer une énergie que ne purent dans les circonstances les plus terribles, intimider les ménaces et les fureurs de l'anarchie, la crainte de la proscription, et l'aspect même de la mort. Le 24 Septembre, deux jours seulement après la réunion de la convention, il [illegible] proposition [illegible] Roissaint, de rendre un décret contre les provocateurs à l'assassinât. En octobre, il devint l'objet des insultes journalières de la foule abjecte et sanguinaire de Marat, pour avoir demandé qu'une garde départementale, assurât l'indépendance de la convention. Le 5 novembre, il unit sa voix éloquente à celle de Louvet qui, dans la séance du 29 octobre précédent, avait porté à la tribune nationale une dénonciation effrayante de faits contre Robes-pierre dont les projets de dictature étaient mis à découvert. La convention, voulant se montrer supérieure à ses dangers, crut ne devoir donner aucune suite aux accusations de Louvet et de Languinais, et de l'impunité accordée à Robes - pierre, dans les deux funestes journées du 29 octobre et du 5 novembre resultèrent pour la république, la catastrophe sanglante du 21 Janvier 1793 ; celle du 31 mai suivant, l'établissement de la tyrannie decemvirale : et tous les forfaits de la terreur. Le 15 décembre, dans l'opinion qu'il emit relativement au procès du roi, Languinais, avec une force de raison, de justice, et de vérité qu'il n'appartenait qu'à l'esprit de faction de méconnître, demanda qu'on laissât au moins, à ce prince, les mêmes moyens de défense et d'appel qu'aux autres accusés. Nous regrettons, qu'avec plusieurs de ses respectables collègues, d'une faction d'Orléans : nous regrettons d'avantage qu'ayant embrassé cette idée, il ait mis tant de zèle à la combattre. Nous avouerons cependant que cette erreur n'était pas sans excuse, si l'on considère, quels étaient les hommes qu'on regardait, à cette époque, comme les complices de cette faction, et combien peu quelques uns d'entr'eux devaient inspirer de confiance et de respect. Le 26 décembre, Languinais osa attaquer l'acte même d'accusation de Louis XVI. Inébranlable à la tribune, il y développa, au milieu des clameurs, toute irégularité d'une procédure, dans laquelle, violant les dispositions formelles de l'acte constitutionnel de 1792, et au mépris des formes protectrices de la jurisprudence criminelle, les ennemis déclarés de Louis devaient à la fois accusateurs, témoins, jurés et juges. Enfin, il porte l'énergie jusqu'à qualifier quelques uns de ses collègues du nom de conspirateurs, et à les sommer d'annuler l'acte d'accusation. A l'appel nominal du 15 Janvier 1793, il prononça que Louis XVI était coupable, sans consentir néanmoins à le reconnaitre pour son juge, et le 16 il vota la réclusion et son bamissement à la paix, demandait au reste que quoique fût le changement qu'on allait porter, il ne put avoir force de loi que s'il réunissait ses deux tiers des suffrages. Cette opinion, rejetée d'abord par l'assemblée, fut ensuite réproduite par ses défenseurs de Louis. Au moment d'être secouil le par l'assemblée encore indécise, mais qui penchait à l'adopter, un membre crut devoir la combatte de nouveau, et le funeste talent qu'il développa pour soutenir son opinion, détermina l'assemblée à passer à l'ordre d'jour. Le 8 février, M. Languinais, environné d'hommes mengrans, armés de poignards et de pistolets, soutint avec chaleur le décrét qui ordonnait la poursuite des massacres de septembre 1792, decrét que ses dominateurs voulaient faire rapporter. Au commencement de mars, il combattit le projet d'établir un tribunal extraordinaire et demanda que du moins ses attributions ne s'étendissent pas, au delà de Paris. Sommé de se rendre au comité de législation pour coopérer à la redaction de la loi, il refusa hautement, s'abstint de ce travail, et ne cessa de voter contre le projet. 22 et 28 mai, il attaqua de nouveau, et avec un courage qui sembl'ait s'accroître avec l'imminence des dangers, la faction de la commune usurpatrice et ses aux liaires de la montagne qui demandaient, la disposition de la commission des douze. L'arrestation et la mise en jugement de ses membres. Le 30, il denonça Chabot comme l'un des chefs du complot que l'on formait contre une partie des députés, le 2 Juin, il parla sur le même objet avec la plus grande énergie, malgré les injures de Drouet et la fureur de Segendle, qui lutta longtemps avec lui en lui tenant le poignard sur la gorge, pour le précipiter de la tribune. C'est dans ce moment que, placé par son indignation même, audessus de toute crainte, et entendant l'infâme Chabot insulter Barbaroux qui annonçait sa soumission, il s'écria : " Les anciens, quand ils préparaient un sacrifice, couronnaient la victime de fleurs et de bandelettes, et vous, plus cruels, vous frappez de coups honteux vous outragez la victime qui ne fait nul effort pour se dérober au couteau. " L'effet de ces paroles, dont l'éloquence s'élève au sublime dans la situation où elles furent prononcées, fut de réduire, pour un moment, les bourreaux au silence, ils entendirent, sans oser l'interrompre, celui là même qu'ils s'apprêtaient à frapper, les menaçer des suites épouvantables de leur leur triomphe, de leur prochaine discorde, de l'horreur qui allait s'attacher à leurs noms ; et du plus grand des malheurs, celui d'avoir fait un telle pacte le crime, que le crime désormais les retendrait malgré eux. Barère ayant invité alors les députés portés sur les listes de proscription à se suspendre eux même de leurs fonctions, pour leur propre sureté, Languinais repondit par un assez long discours qu'il termina par ces paroles, prononcées avec le plus admirable sang-froid : " Si j'ai montré jusqu'à présent quelque courage, je l'ai puisé dans mon ardent amour pour la patrie et pour la liberté. Je serai fidèle à ces sentimens, je l'espère, jusqu'au dernier souffle. Ainsi n'attendez pas de suspension Je ne puis pas me demettre, car je ne suis pas libre, vous ne l'êtes pas vous même, pour accepter ma démission. " Ce discours, imprimé dans le temps, eut deux édit ons. Mis en arrestation chez lui, à la fin de la même séance, Languinais parvint à se soustraire, le 23 Juin, à la surveil ance du gendarme chargé de le garder, et ce n'est qu'ainsi qu'il échappa à la mort. Mishore de la loi par decret du 28 Juillet suivant, toutes les recherches, tous les efforts de la tyrannie, pour s'assurer de sa personne, furent inutiles, et, pendant dix-huit mois, demeura renfermé dans sa propre maison, à Rennes dans une cachette, dont sa femme et une domestique courageuse et devouée avaient seules le secret. Rappelé, dans le sein de la convention, le 18 ventose an 3 (8 mars 1793) on remarqua avec autant d'etonnement que de satisfaction, que la persécution [illegible] à e, ni les qualités de son esprit. Dès le mois de juin, il fut nommé président de l'assemblée et s'y montra tout ou tel qu'on l'avait vu dans les beau jours de 1789 et dans les jours affreux de 1793, c'est-à-dire modéré courageux, inébranlable ami de la liberté. Il parla souvent, pour rappeler aux principes de l'humanite en faveur des prêtres déportés et de parens d'émigrés : il reclama toujours, et avec sa même véhémence en faveur de la liberté des cultes. Lors les révoltes anarchiques des 12 germinal et 1 prairial an 3 (1 avril et 20 mai 1795). il déploya, contre les jacobins, sa fermeté accoutumée. Quatre mois après (13 vendemiaire an 4) 5 Octobre 1795, il se prononça avec la même force contre les sections de Paris, armées contre la convention nationale et dirigées par des chefs qui pour la plupart, étaient des agens des Bourbons ou de l'étranger. Neanmoins dans ces deux occasions si différentes, Languinais s'opposa de tout son pouvoir, à l'emploi de toute mesure extraordinaire et tyrannique, contre les vaincus des deux partis. Lors de la formation des conseils législatifs, il fut réelu par soixante treize departemens, et, presque dans tous le premiers de la liste. Devenu membre du conseil des anciens, il y combatit avec un courage invariable toutes les loix qui parurent se rapprocher du système révolutionnaire. Le 26 Octobre 1795, il fut élu secretaire du conseil, d'ou il sorti en mai 1797. Après le 18 brumaire (9 novembre 1799) il fut nommé membre du corps législatif. Entré au sénat, le 22 mars 1800, il fut constamment un des chefs du faible parti d'opposition qui se fit quelquefois remarquer dans ce corps. Il s'y prononça avec la plus grande chaleur contre l'élévation de Bonaparte au consulat à vie, et ne souscrivit que, vaincu par l'impossibilite de la resistance, à l'élévation du trone imperial. Le 1er Avril 1814, il vota dans le sénat, pour l'établissement d'un gouvernement et la déchéance de l'empereur Napoléon. Nommé pair de France, le 4 juin suivant, il se montra, pendant les premières restauration, opposé à tous les bouleversemens que l'emigration triomphante s'empressait d'introduire dans toutes les parties de l'administration, ainsi qu'à l'esprit de réaction qui se manifestait de toutes parts, et menaçait l'état d'une commotion, violente et prochaine. Cette commotion, dont les symtômes étaient déjà alarmans, et à laquelle on s'attendait, des les premiers jours de janvier 1815, fut accélérée, et s'accomplit dans un esprit tout à-fait différent, par le retour de Bonaparte de l'Ile d'Elbe. Languinais, qui, dans tous les temps, avait pensé que les intérêts de vingt cinq millions d'hommes étaient préparables à ceux d'une famille, et qui d'ailleurs n'avait que trop bien prevu quel devait être le resultat de la marche également fausse, imprudente et impolitique, adopte par le gouvernement des Bourbons, fut élu en mai 1815, membre de la chambre des représentans qui se proposa à Napoléon pour son président, à la presqu'unanimite des voix. Exclusivement guidé par l'interêt national, il remplit ces fonctions avec la plus noble independance, et sans prendre aucune part aux intrigues de ce moment. L'opinion publique était telle alors favorable à cet homme de bien, un tel respect s'attachait à la pureté de ses intentions et à l'energie de son caractere l'époque de la seconde restauration, c'est-à-dire sors du déchaînement de tout les fureurs de la vengeance et de la haine qu'aucune réclamation ne se fit entendre, lorsque, malgré sa présidence de la chambre des pairs, ou il s'opposa successivement avec autant de force que de succès, à ce que les prêtres mariés fussent privés de la pension qu'ils recevaient comme ecclésiastique, et à l'adoption de la loi tyrannique présentée par le ministère portant suspension de la liberté individuelle. Jamais peut être depuis l'affreuse époque de 1793 à laquelle il fit une juste allusion, le Comté Languinais n'avait developpé une énergie plus extraordinaire que dans cette circonstance, ou il s'agissait de la dignité de l'homme et de son premier intérêt. Peu content d'attaquer cette mesure à la tribune des pairs, il fit encore imprimer son discours, qui fut répandu avec profusion universellement recherché par tous les parties, malgré la désapprobation de quelques uns de ses collègues et la critique de certains journalistes qui, vendus dans tous les temps au pouvoir ou à la faction dominante, n'avaient pas honte d'attaquer les opinions d'un homme dont le seul esprit eut du leur rappeler avec quelle bassesse ils avaient proclamé eux-mêmes, en 1793, les doctrines révolutionnaires et dont Lanjuinais avait été alors la victime, et dont ils l'accusaient maintenant d'en être l'organe. En Septembre 1815, il fut nommé président du collége électoral d'Ille-et-Vilaine et nous ne saurions décider si cette nomination fut plus honorable pour celui qui en fut l'objet, que pour le monarque qui, s'élevant au dessus des méprisables considérations de l'esprit de parti, montra, par cette sage conduite, qu'elle confiance lui inspirait le caractère personel de Lanjuinais, et combien il avait lui-même d'empressement à satisfaire au vœu public, en donnant aux Bretons un président de leur choix. La faction, ennemie de la liberté, qui réduite un moment au silence par la force de l'opinion publique, ne s'était point élevée contre la nomination de Lanjuinais, se trahissa dès les premières séances du collége électoral, et le fit attaquer sur quelques phrases du discours qu'il avait prononcé à l'ouverture du collége. Cent soixante deux électeurs formant l'imminence minorité de cette assemblée prétendirent avoir trouvé, dans certaines expressions de ce discours, dix maximes républicaines très criminelles, et des preuves non équivoques du peu de respect de Lanjuinais pour l'autorité monarchique ; toutefois la faction avait mal combiné ses attaques. Elle réclama contre sa nomination à la présidence dans une adresse qu'elle fit parvenir au roi. La violence de sa haine l'emporta pour cette fois, sur sa perfidie accoutumée, et elle eut la maladresse d'attaquer Lanjuinais sur l'époque même de sa vie où par son admirable courage a braver tous les dangers de la proscription qui n'avait pas tarde à l'atteindre, il avait attaché pour jamais, à son nom le respect de la France et de l'Europe. Le monarque français à qui cette dénonciation fut adressée, en fit justice par le mépris, et le Comte Lanjuinais revint prendre sa place dans la chambre des pairs ou il n'a cessé de combattre avec toute la conviction d'une conscience irréprochable les mesures inconstitutionnelles et tyraniques provoqués avec une sorte de fureur par un ministère qui, même en gémissant de quelques unes des rigueurs qui lui étaient imposées et en s'indignant de son propre asservissement, persistait cependant à regarder sa conservation comme le premier intérêt de l'état. A la fin de 1817 le comte Lanjuinais publia sur le concordat que le gouvernement royal venait de conclure avec la cour de Rome, une critique franche et vigoureuse de cet acte auquel on parait décidé à apporter de grands changements unanimement réclamés par les bons esprits qui ont été consultés sur cette matière. Le 26 février 1819 à la suite du développement, fait par M. Barthelemi de la proposition présentée par lui dans la séance de la chambre des pairs du 29 du même mois relative aux modifications dont pouvait être susceptibles la loi sur l'organisation des collèges électoraux, le Comte Lanjuinais a soutenu que cette proposition ne devait pas être prise en consideration par la chambre. Dans la suite des discussions aux quelles cette question a donné lieu, il a défendu avec beaucoup d'éloquence les seuls vrais principes du gouvernement représentatif et a jeté une lumière funeste mais nécessaire sur les mouvemens effrayans qui se préparent et s'exécutent dans l'ouest pour assurer le triomphe de la faction anti-nationale, et rallumer la guerre civile mouvement dont le gouvernement a cru devoir faire démentir l'existence, ou du moins affaiblir les dangers par l'organe du ministre de l'intérieur mais sur lesquels il est impossible de conserver un seul doute raisonnable si l'on jette un coup d'œil attentif sur l'ensemble d'un système qui developpe, avec audace et persévérance, ses plans, ses espérances et ses moyens de succès.

LE COUP DE PIED DE L'ANE

DONNÉ A LA FRANCE.

Du Courier des E. U.

Le Herald d'hier contenait une lettre de son propriétaire, le célèbre James Gordon Bennett, qui après nous avoir appris avant hier qu'il se disposait à revenir aux Etats-Unis, nous a annoncé que son épouse allait continuer à parcourir l'Allemagne, la Russie, voire même la Turquie en compagnie de son courrier ; mode de voyager qui n'a rien d'insolite en Europe, ajoute-t-il par une précaution oratoire, ou plutôt conjugale, qui maladroite. De ses affaires domestiques, le mari journaliste passe aujourd'hui aux affaires de la France, dont il prétend posséder les secrets aussi bien que ceux de son ménage. M. James Gordon Bennet nous apprend comme quoi il n'y a en France que 200,000 électeurs, découverte toute nouvelle, et comme quoi le gouvernement a à sa disposition 931,977 places ou pensions de toute espèce, ce qui lui mettentre les mains cinq places pour chaque électeur. Cette seconde découverte paraîtrait un peu plus étonnante que la première, si nous ne nous hâtions d'ajoutet qu'au nombre de ces places et pensions que M. Bennett énumère comme moyens de corruption, il comprend 400,000 places de... soldats et gendarmes et 60,000 de marins. Quelle séduction terrible à la le gouvernement, et combien de consciences il doit acheter en leur offrant une place de conscrit ! Ce bon M. Bennett a vu, sans aucun doute, jouer la Dame Blanche à l'Opera Comique et il a pris au sérieux le refrain de l'officier Georges qui achete un chateau avec économies qu'il a faites sur ses 1200 francs d'appointements et qui chante : Ah ! quel plaisir d'être soldats !

Aussi M. Bennett déclare-t-il que " Louis-Philippe, Guizot et peut être Duchâtel sont moralement restés purs et au-de sus des vices qui infestent les ma ses mais que tous les hommes politiques de France sont reconnus pour les plus corrompus et les plus mercenaires de toute l'Europe, M. Guizot, ajoute-t-il, ment bien quelquefois à la tribune, mais ce mensonge est regardé comme un talent dans la diplomatie Européenne. Du reste, il n'est qu'à moitié français en fait de démoration."

A-t-on jamais rien lu de plus insolent et de plus inconséquent à la fois ? Des journaux radicaux dont l'éditeur du Hérald se fait l'écho criant, il est vrai, contre la corruption du pouvoir c'est-à-dire de Louis Philippe, de M. Guizot et de leurs agents. Cette accusation se conçoit, elle a un but et une certaine logique. Mais d'après M. Bennet ce ne serait pas les trois chefs principaux du gouvernement qui seraient corrompus, ce serait la masse des hommes d'état. Dans quel but et à quel profit ? Après avoir donné ce certificat de pureté à Louis Philippe, à M. Guizot et peut-être à M. Duchâtel, M. Bennett dit deux lignes plus bas : " la corruption politique est le systeme véritable du gouvernement actuel de France. " Qui est donc ce gouvernement, si ce n'est Louis Philippe, si ce n'est M. Duchâtel, les trois plus grandes influences que vous déclarez pures ? Entoires, que nous passons l'éponge sur cette boue vérité, c'est plus de pitié que de colère que nous signalons ces insultes et ces flatteries contradictoires jetées à la face de notre pays par une pareille main. James Gordon Bennett, le publicistè si souvent marqué au front du mot de black mail par le fer rouge de la presse et de l'opinion, James Gordon Bennett, que le cri public accuse à tort ou à raison d'être la représentation incarnée de la vénalité, se fait l'accusateur de la France ! Il ose prononcer contre elle ce mot de corruption qui devrait lui brûler les lèvres ! Quelle audace et quelle irréflexion ! En effet, si M. Bennett est coupable de tous les méfaits qu'on lui impute, il devrait courber la tête et se taire ; s'il en est innocent comme nous aimons à le croire, il devrait savoir mieux que tout autre combien la calomnie est facile, avec quelle rapidité elle se répand, avec quelle circonspection un homme qui se respecte doit ramasser ces accusations banales qui circulent sous le sol de toutes les sociétés dont elles sont les égouts moraux. " En vérité, dit l'éditeur du Herald le principe du suffrage universel est le universel est le seul qui puisse rendre un gouvernement populaire comparativement pur et honnête. "

Sans vouloir entrer en ce moment dans la discussion critique de cette theorie, sans vouloir examiner s'il n'y a pas autant de corruption aux Etats-Unis qu'en France, s'il n'y en a pas cent fois plus au Mexique, qui est soumis, comme l'Union, au régime du suffrage universel, nous dirons à notre détracteur qu'un homme sur lequel aurait pesé en France la moitié des accusations qui ont pesé, pendant quinze ans, sur sa tête, n'aurait pu suivre sa carrière comme il a suivi la sienne, sans que la loi intervint pour le protéger ou le punir. Nous lui dirons que, si grande que soit la corruption en France, il n'y existe rien qui soit comparable à la conscience avec laquelle la politique et les beaux arts sont traités dans le Herald rien qui soit comparable à l'industrie assassine d'une Restel affichée et préconisée si longtemps dans le Herald, rien qui soit comparable aux libelles diffamatoires publiés si souvent par le Herald, contre les institutions des Etats-Unis. La fable de Lafontaine sera éternellement vraie. Les gens qui voient une paille dans les yeux de leur voisin, sont presque toujours ceux qui ont une poutre dans le leur.

NOUVELLES INTÉRESSANTES

DE LA PLATA.

(Correspondance particulière du Cour. des E. U.)

MONTEVIDEO, 9 mai 1847.

Le 6 courant est arrivé dans notre port la corvette à vapeur française Cassini, ayant à son bord le compte Walewsky, chargé d'arranger les affaires de la Plata. Le Cassini avait laissé à Bahia le chargé d'affaires anglais, lord Howden, que M. Walewsky avait promis d'attendre à Montevideo. Mais le Rattler, qui porte lord Howden, ayant passé pendant la nuit du 6 sans s'arrêter, manquant ainsi à la parole donnée. M. Walewsky est parti 15 heures après son arrivée ici pour sa destination.

On dit que la politique que va suivre M. Walewsky est la même que celle de M. Deffaudis, qu'il remplace. S'il en est ainsi, soyez bien persuadé qu'il n'y a rien à faire avec Rosas. J'ai eu au consulta que M. le comte Walewsky avait eu une longue conférence avec M. Deffaudis, qu'ils avaient pu s'entendre parfaitement, et l'opinion général, basée sur les lettres reçues de France du 10 mars, est, que les conditions imposées à Rosas reposant, il est vrai, sur le traité proposé par M. Hood, mais que le gouvernement français exige avant tout la reconnaissance de l'indépendance de l'Etat Oriental, la retraite des troupes argentines du territoire et l'élection libre d'un président, excluant toutefois de cette présidence Oribe et Rivera. S'il en est ainsi, Rosas ne voudra écouter ni lord Howden ni le comte Walewsky, et ce malgré l'attitude imposante que vient enfin de prendre le Brésil.

M. Deffaudis et l'amiral Laine vont s'embarquer dans peu jours sur l'Africaine, il est probable qu'ils partiront du 18 au 20 courant pour la France.

Je vous disais dans ma précédente que les Anglais avaient, comme toujours, l'intention de nous laisser dans l'embarras et de s'en tirer de manière ou d'autre. Un fait est venu corroborer mon opinion qui, du reste, est celle de presque tous les Français ici.

Le commodore anglais qui, par ses anciennes relations avec le général Rosas, se trouve toujours porté vers ce dernier, est entouré d'un club composé d'Oribistes et de Rosistes depuis son arrivée. Il ne voit jamais le mal que fait ce parti, et tombe toujours à bras raccourci sur le pauvre gouvernement de Montevideo qui n'a plus que le souffle.

Les opinions rosistes l'ont mis depuis deux ou trois mois en désaccord avec M. Lainé, et, pour contre-carrer les vues de la France, il allait retirer de la ville les marins anglais qui gardent, avec les nôtres, les fortifications de la place. Les commerçants anglais, effrayés de cette détermination, adressèrent à M. Ouseley une pétition dans laquelle après avoir rappelé au ministre tout ce qu'était passé en avril de l'année dernière, ils témoignaient leur crainte d'une résolution en ville cet hiver, et, pour donner plus de poids à leur demande, exagéraient les risques qu'ils avaient à courir ici dans le cas où cette force serait retirée. Cette pétition devait rester private. Une copie demandée par le commodore lui fut envoyée ; c'est la seule qui ait été donnée.

Deux jours après, cette pétition paraissait dans le journal du Cerrito, tout à fait trouquée et mal traduite. Elle avait été envoyée par le commodore à ses amis du camp ennemi.

Le commerce anglais, dont presque tous les représentants ont signé cette pétition, est décidé à protester contre la conduite du commodore. Nous verrons s'ils sont de bonne foi, et s'ils ne sont pas, au contraire, contents, à cause des circonstances nouvelles, de la publicité de leur pétition qui les met en odeur de sainteté au Cerrito. Quant à moi, je ne crois à la bonne foi ni du commerce ni du commodore. Je suis peut-être trop partisl, mais l'avenir dira si j'ait trot.

Il est probable que, par le navire qui porte ma lettre, vous allez recevoir toute espèce de nouvelles contradictoires. Soyez bien convaincu que l'on n'a rien encore de positif. La seule chose qu'il y ait à déplorer, c'est l'obstination des gouvernements européens. Voici la troisième fois qu'il arrive des agents ici juste au moment où tout semble prend e bonne tournure. Urquiza, pour la deuxième fois, se prononçait contre Rosas à cause de l'attitude du Brésil et du Paraguay. L'arrivée de M Walewsky et de lord Howden va encore retenir l'élan qu'il allait prendre.

On espère que dans une quinzaine de jours on aura ici des nouvelles de Buenos Ayres qui nous donneront une solution de paix ou de guerre. Je profiterai de la première occasion pour vous en instruire.

FAITS DIVERS.

Liverpool, 19 juin.

CEREALES.—Aussitôt après le départ du Cambria, la tendance à la hausse qui s'était manifestée le 3 juin, s'est pleinement réalisée dans le marché et s'est maintenue jusqu'au 11. A ce moment, la première qualité de farine de l'ouest avait atteint 46 shil. par baril. Le mais blanc était coté à 60 sh. par quarter et le jaune à 58 sh. depuis, la beauté de la saison et l'asp et favorable de la prochaine récolte ont tout changé, et les trois derniers marchés, ont été d'une inactivité sans exemple. A celui d'hier, surtout, il n'est fait très peu d'affaires ; les prix ont fermé suivant le tableau qui précède. Ajoutons cependant que la farine de Philadelphie et de Baltimore se vendait de 39 à 40 sh. ; celle de l'Ohio de 37 à 38 sh., et la farine tout de 33 à 35 sh. 6 d.

Les arrivages de froment d'Irlande, de provenance indigène ou étrangère, ont été très considérables pendant cette dernière quinzaine, ainsi que les importations des Etats-Unis, depuis huit ou dix jours.—On a fait des ventes considérables en farines qui ont été modérées à la mer, ce qui en a rendu impossible la vente d'une grande quantité. On n'a pas encore démenti les bruits alarmans sur le manque de récolte des pommes de terre, mais ces bruits avaient eu peu d'influence sur le marché.

COTONS.—Le marché, après avoir subi quelques fluctuations dans la première partie du mois, a pris une allure plus ferme, et les prix ont augmenté pleinement de ½ par livre.

Les ventes de la semaine qui s'est terminée, hier soir, s'élèvent à 36,000 sur spéculation, et 4,400 pour exporter.—Les cotons américains ont atteint les prix suivans : 7,000 b. upland, de 6 1/8 à 6 1/2 d.—Alabama et Mobile, de 6 3/8 à 7 1/4 d.—et 120 balles sea island, de 12 à 18 d. middling, ordinary et fair, et de 20 à 22 d. fine.

Les cotons, en entrepôt, sont évalués à 500,000 balles ; l'année dernière, il y en avait 732,000 à la même époque.—Dans ce chiffre, les cotons américains sont comptés pour 369,000 balles,—125,000 balles de moins que l'année dernière.

MARCHE MONETAIRE.—L'aspect de la récolte, qui promet toujours d'être abondante, et la suspension apportée dans l'exportation des espèces, ont fait renaître la confiance ; le marché monétaire s'est amélioré.—La Banque d'Angleterre escompte plus libéralement, mais les fonds sont encore sujets à une grande fluction. Le montant des billets de la Banque en circulation est d'environ £18,345,660, ce qui constitue une diminution de £316;730. Le stock et les espèces s'élèvent à £10,236,599; c'est-à-dire qu'ils ont augmenté seulement sur la semaine précédente

L'avenir financier du pays, en un mot, est d'un plus favorable caractère.

PROVISIONS.—Les importations de suif ont été très limitées, et avec un assortiment très minime, il a été fait néanmoins beaucoup d'affaires. Les prix ont été de 90 à 95—de 81 à 88 et de 55 à 60 shil, par baril, suivant les qualités.—Le porc est en plus grande demande, et des ventes ont eu lieu à bon prix. La première qualité vaut de 65 à 70 sh. par baril, pour le vieux, et de 60 à 63 sh. pour le nouveau. Le lard et les jambons se sont bien vendus, mais les provisions manquait, surtout pour les bonnes qualités.—Les jambons salés, dit-on, sont importés maintenant francs de droits.

Il n'y a plus de fromage américain sur le marché, tout s'étant vendu à d'excellens prix : de 52 à 60 sh. fitched ; de 45 à 47 sh. middling, et de 42 à 44 sh. ordinary. Le saindoux a monté ; la bonne qualité vaut de 3 à 4 shil., et la qualité ordinaire 2 sh, mais il manque généralement de qualités supérieures. Le beurre américain n'est pas en faveur ; les envois d'Irlande étant suffisans.

NOUVEAU THÉATRE ROYAL.

QUARRE DALHOUSIE.

TROISIEME APBARITION DE

MR. WALLACK.

CE SOIR MARDI 13 JUILLET

On jouera la pièce célèbre.

MY WIFE

Julien St. Pierre.....Mr. WALLACK.

MELLE ST. CLAIR donnera un PAS seul Favori.

Le spectacle se terminera par la force de

PERFECTION.

Les loges seront ouvertes le matin à 10 heures ou l'on pourra se procurer des places.

Loges, 5s. ; Parterre, 2s 6d ; Galleries, 1s, 3d.

Locataire et Directeur,; ... M. G. SKERRETT, Souffleur et Direct. de la scène, M. R. J. JONES

12 juillet 1847.

L'AURORE DES CANADAS

MONTREAL, 13 JUILLET 1847.

Si quelque chose pouvait surprendre après tout ce que nous voyons journellement dans les feuilles exministérielles, ce serait le torrent d'injures contre M. Papineau le commissaire des Terres, à propos de la motion de M. Cameron, pour faire declarer par la chambre qu'elle manquait de confiance dans ce fonctionnaire, le seul de nos campatriotes maintenant dans le ministère. Dans cette occasion comme dans tant d'autres les discours prononcées contre M. Papineau ne se composaient que de dénonciations vagues, de déclamations violentes et de philippiques dénuées d'appui

M. Papineau a repondu en faisant remarquer l'injustice d'une pareille conduite à son égard. Il requerrait ceux qui l'attaquaient de formuler leurs accusations de manière à le mettre à portée de se défendre il était sûr de pouvoir les refuter d'une manière victorieuse, il ne leur demandait que d'examiner sa conduite d'une manière impartiale et croirait pouvoir ensuite s'en rapporter de la justice de sa cause à ses propres accusateurs.

Pour toute réplique, ils ont continué de l'accabler de reproches également destitués de fondement.

Nagueres des membres de l'opposition témoignoient quelqu'intérêt pour M. Papineau leurs compatriotes, articulaient de la part des ministres un projet de l'éconduire ils élevait la voix contre cette injustice. Nous croyons d'ailleurs qu'il n'est pas possible qu'il ne se trouve pas des membres capables d'apprécier le mérite de ce fonctionnaire. Comment s'expliquer leur voie contre lui dans cette occasion, si leur motif est de ne pas se séparer de leur parti, que penser d'une Union qui ne peut se conserver qu'en se rendant coupable de semblables injustices.

Il est juste à ce sujet de faire remarquer la différence de la conduite des membres de l'opposition du Haut Canada par rapport aux ministres, d'avec celle des membres de l'opposition du Bas Canada par rapport à leurs compatriotes dans le ministéro.

Les membres de l'opposition du Haut Canada nonobstant leurs préjugés contre les Ministres de leur partie de la province, n'ont jamais manqué de leur rendre justice, surtout de reconnaître que les lumières et les talents de ces ministres étaient l'honneur de leur pays toujours ils se sont trouvés d'accord avec eux pour seconder des mesures d'intérêt général, et local, pour le Haut Canada de quelque coté que fussent les membres qui les proposaient.

Nos lecteurs peuvent voir si les membres de l'opposition du Bas Canada se sont conduits de la même manière à l'égard des nos compatriotes membres du conseil exécutif. S'ils n'ont pas au contraire fait constamment tout ce qu'ils dépendait d'eux pour les noircir, les dévouer pour nous servir de leur propres termes à l'éxecration comme au mépris public.

Il se trouve maintenant devant la chambre deux Bills pour établir des ponts sur la rivière des Prairies, l'un demandé par M. P. Lachapelle déjà propriétaire de celui de l'Abord à Plouffe, le second par MM. Lahaise, Viau et Desnochers de St Martin. M. Lachapelle le demande près du village du Sault au Recollet, situé un mille et demi plus bas que l'endroit où MM. Lahais désirent le placer.

Celui-ci se trouve à l'extrémité du chemin de montée dans l'île de Montréal, connu sous le nom de montée dans de Noël et parait le le plus central et demandé par le plus grand nombre des habitans du comté de Terrebonne auquel il parait plus avantageux.

Ce serait sans doute une raison, toutes choses égales de lui donner la préférence.

Nous devons dire à ce sujet qu'il serait maintenant dangereux d'étendre trop loin les privilèges de ceux qui bâtissent des ponts, surtout, lorsqu'on considère l'augmentation rapide de la population qui rend si nécessaire la multiplication de ces moyens de communication. Nous croyons d'ailleurs qu'avant peu d'années, l'établissement des deux ponts pourrait bien facilement se soutenir et donner des profits considérables à ceux qui les auraient bâtis.

Nous ignorons quelle est l'étendue du privilège demandé par Mr. Lachapelle, mais nous croyons qu'il ne devrait pas s'étendre au dessus du village du Sault des Récollets, de manière à priver le public d'un pont qui pourrait s'établir à l'extrémité de la montée de Noel et par la même à forcer les bons habitans du comté de Terrebonne à faire un long détour pour venir à la ville. D'un autre côté nous ne croyons pas qu'il fut juste de l'étendre en bas de manière à détruire la traverse qui se trouve au dessus du village de St Vincent de Paul.

Nous croyons devoir recommander l'usage des Vinaigres des Quatres Voleurs dont l'Experience prouve l'avantage surtout pour ceux qui visitent ou soignent les malades on trouve ce Vinaigre chez le Dr. Picault qui le vend par petites bouteilles sur lesquels se trouvent des instructions sur la manière de s'en servir.

Nous croyons devoir dans ce moment dire qu'à notre connaissances des medecins de réputation, recommandent l'usage de l'eau des sources de Caledonia comme étant des plus salutaires.

On peut se procurer tous les jours de l'eau des sources de Caledonia en bouteilles au depot 4 à la Place d'armes.

On nous dit qu'un Medecien Canadien du nom de Fortin de Lapraitie de la Magdelaine apprenant qu'on avait besoin de medecine à la Grosse Isle est parti de suite pour aller offrir ses service là, la chose est digne d'attention d'autant que le jeune homme appartient à une famille aisée ce n'est pas le besoin qui l'a engagé à faire cette démarche c'est celle d'un veritable ami de l'humanité.

THEATRE ROYALE :—Nous avons peu de chose à dire de la première représentation de Samedi soir vu que nous ne pouvions nous sommes certains, c'est qu'il y avait une brillante maison. Les dames y étaient en grand nombre et en grande toilette, ce qui, avec les magnifiques décorations du théâtre, relevait de beaucoup le spectacle et présentait un ensemble des plus beaux à voir. Nous ne pouvons cette fois rendre compte que de la farce *Tom Noddys Secret* pièce que nous sommes loin d'admirer, quoique chaque acteur ait fait justice à sa partie. Rien ne manquait de ce côté, mais l'ensemble de la pièce en elle-même ne signifie rien du tout, c'est une de ces farces ou niaseries dénuées d'aucun intérêt quelconque et nous conseillons fort à Mr. Skerrett, tant pour lui que pour son aimable petite dame qui joue si bien, de choisir quelque chose de mieux à l'avenir. Si les rapports qui nous sont parvenus de tous côtés sur le jeu de la première pièce, sont exacts, Mr Wallack aurait joué en acteur qui possède sa profession au plus haut degré et il aurait été soutenu admirablement par tous les acteurs. Nous ne manquerons pas de le signaler, la première fois fois, que nous aurons occasion de pouvoir apprécier son beau talent. Au revoir, donc, Mr. Wallack, nous espérons faire connaissance avec vous sous peu.

CI

MEMOIRES HISTORIQUES

SUR

L'EGLISE DU CANADA,

ET LE PAYS EN GENERAL

DE

1652 à 1843.

M. le Révérend Prêtre Paquin, curé de Saint-Eustache, est sur le point de publier l'ouvrage dont nous venons de donner le titre.

Déjà le Prospectus a été publié par la Presse Canadienne. (Voir Mélanges Religieux, Revue Canadienne, Minerve.

Le No. du 23 Avril dernier, Mélanges Religieux,) contient deux lettres remarquables adressées à M. le curé Paquin, par des personnes recommandables dans la société qui ont pu parcourir, apprécier et juger les Mémoires Historiques sur l'Eglise du Canada, etc.

En publiant aujourd'hui le fruit d'un grand nombre d'années de travaux, de recherches, de compilations faites avec le plus grand soin, M. Paquin cède au désir de ses nombreux amis. Cette publication n'est pas pour lui une opération mercantile, qui ne convient pas au caractère sacré dont il est revêtu : c'est une dette qu'il entend payer à l'Eglise du Canada; comme à son Pays.

M. le curé Paquin n'a eu la prétention d'écrire l'Histoire de l'Eglise du Canada, pas plus que l'Histoire de son Pays : les travaux apostoliques auxquels il s'est dévoué ne le lui auraient pas permis. Il a d'ailleurs bien compris que l'Histoire d'un Pays comme le nôtre, surtout, devai être ajournée à des temps plus reculés, pour pouvoi être marquée du caractère de l'indépendance et de l'impartialité. Le citoyen, quelqu'eminent qu'il soit, qui a vécu au milieu d'événements contemporains; qui a pu y être mêlé soit par lui-même, soit par ses amis politiques, ne peut prétendre au titre d'historien ; quelque soit sa position sociale, l'indépendance de son caractère.

Les Mémoires de M. le curé Paquin sont de riches matériaux pour l'Histoire du Canada, M. Paquin ne veut pas, comme l'avare, jouir de ce précieux trésor. Il veut fourni à la jeune génération sur laquelle repose aujourd'hui l'avenir de la nationalité canadienne, les moyens faciles de suivre les travaux de leurs pères, de s'éclairer pour remplir leur mission de l'exemple du passé ; puis enfin de saisir la plume de l'historien, pour classer les faits accomplis, récompenser, blâmer, les corps politiques, les citoyens pour la part qu'ils ont pu y prendre.

M. le curé Paquin a fouillé partout : Archives Ecclésiastiques, Bibliothèques particulières des Séminaires, des Evêchés, des Cures, des Communautés Religieuses, Archives des Greffes de nos Cours, etc., il a tout mis à contribution, et pour cela il n'a épargné, ni soins, ni dépenses. Dans ses mémoires, pas un fait qui ne soit vrai, pas un événement qui n'ait été constaté d'une manière authentique. Ce laborieux et infatigable Ecclésiastique a cru devoir joindre à ces mémoires une riche galerie biographique qui contiendra tous ces noms de citoyens qui se sont distingués par des services rendus au pays, à quelque titre que ce soit.

Tableau des Membres du Clergé, avec de notes sur chacun d'eux. Idem, des Membres des Communautés Religieuses, Pères Jésuites, Récollets et autres, etc.

Tableau des Fondatrices des Communautés Religieuses de Femmes. Ursulines, Congréganistes, etc. Supérieures, Membres de l'Administration, etc. Tableau des principales familles, dont les noms sont liés à l'histoire du pays. Généalogie, etc. Notice sur MM. les Artistes, les Peintres, les Hommes de Lettres, les Mécaniciens, les Négociants, etc.

Notices sur toutes nos Eglises, époque de leurs fondations, comprenant le détail de tout ce que ces établissemens renferment de précieux, comme Tableaux, Sculptures, etc.

Nous ne pousserons pas plus loin cette récapitulation, ce qui pourrait être fastidieux.

En resumé, nous dirons en un mot, que les Mémoires de Mr Paquin son une riche Mossique où chacun peut puiser à son gré, et trouver des faits qui sont de nature à l'intéresser soit comme homme public, soit comme simple particulier, à quelque classe de la société qu'il appartienne.

MM. E. R. Fabre et Cie., Rue St.-Vincent, Chapeleau et Lamothe, Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire, J. B. Rolland, Rue St-Vincent, et l'Imprimeur Louis Perrault, sont chargés de recevoir la souscription, tant pour la Ville que pour la Campagne.

☞ L'ouvrage se composera de trois beaux volumes in 8 vo. sur caractères neufs et papier superfin. Il paraîtra par livraison d'un volume tous les trois mois, attôt la liste des abonnés assez forte pour assurer les frais de l'impression. Chaque volume coutera 5s. broché, ou 5s. 6d. cartonné, payable lors de la livraison.

AVIS.

L'examen public du collège l'Assomption aura lieu le vingt-sept et vingt huit du courant, en quatre séances. Les exercices commencetont à huit heures du matin et à une de l'apriès diner. Les parents des enfans et les amis de l'éducation y sont spécialement invités. Les vacances commenceront immédiatement après la dernière séance.

L'Assomption le 12 juillet 1847.
J. B. Dupuy pr.

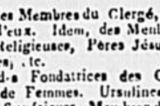

AUX ENTREPENEURS.

DES PROPOSITIONS addressées au Soussigné seron reçues jusqu'à Lundi le VINGT SIX du courant, à Midi pour la Construction d'une aile à la vieille maison du Gouvernement en cette cité, de 130 pieds sur 30, de trois Etages de haut.

Les propositions devront mentionner la somme totale exigée pour l'entière Confection de la susdite bâtisse suivant les plans et directions que l'on se a toujours prêt à donner ainsi que tout autres renseignements nécessaires où que l'on Exigera.

On exige de ceux qui feront leurs propositions les noms de deux personnes recevables et qui se rendront cautions solidaires pour la due Exécution du Contrat en question et des ouvrages à faire.

Par ordre,
THOMAS ET BEGLY.
Secrétaire.

13 juillet 1847.

VOYAGE
DE
Plaisir
A
TERREBONNE.

LE STEAMBOAT.
DAVID AMES.
CAPT. E. LESPERANCE

PARTIRA de ce Port, DIMANCHE prochain, le 18 du courant, à 7½ heures précises du matin pour un

VOYAGE DE PLAISIR A TERREBONNE,

Les voyageurs trouveront un excellent diner préparer à la maison de pension de M. L. O. Turgeon.

Dans le cas où le Steamboat ne se rendrait pas jusqu'au pont, il y aura des voitures prêtes à transporter les voyageurs au village et les ramener à bord.

Prix du voyage: un ECU pour aller et evenir.—

13 juillet,

CONSEIL LEGISLATIF.
Jeudi, 8 Juillet 1847.

LES Imprimeurs de la ville sont par le présent notifiés que les Soumissions seront reçus par le soussigné, à son bureau dans les Bâtisses du Parlement, jusqu'à MARDI le TREIZE courant, a MIDI, pour les Impressions journalières, et pour l'impression et la reliure des Journaux et des documens du Conseil Législatif pour la session, sur le modèle de l'an dernier.

Les personnes qui désirent faire des Soumissions pourront se procurer des blancs pour cette fin en s'adressant au soussigné.

Par ordre.
F. L. MONTIZAMBERT.
Geffier en loi,
9 juillet, Conseil Législatif

CIRQUE
National.
DE
WELCH
DE L'AMPHITHÉATRE

OLYMPIQUE A PHILADELPHI,

Directeur.....G. DAVENPORT,

Directeur, Equestre..J. G. CADWALLADER.

CET Etablissement MONTSRE, le plus GRAND et le plus ETENDU du MONDE, composé entièrement d'ACTEURS de PREMIER TALENT, donnera des représentations sous son superbe pavillon à l'épreuve de l'eau, (arrangé avec toutes les commodités possibles pour recevoir confortablement 3000 personnes) à commencer SAMEDI, le 10 JUILLET 1847, au TATTERSALL de JONES, Grande rue St. Jacques.

PRIX D'ADMISSION—Loges 2s. 6d., Parterre 1s. 3d. Portes ouvertes à 7½ heures, le spectacle commencera à huit précises.

☞ 160 personnes et chevaux sont attachés à cet établissement sans rival, et 30 voitures d'une magnificence inconcevable.

Indépendamment de la célèbre Bande de Willis de New-York, la compagnie sera saluée à son entrée, par la Bande d'instruments à corde de Mr. Wallace, qui jouera des airs provenant des opéras les plus populaires.

Le pavillon sera illuminé par le gaz à patente portable, inventé par B. F. Caston, Ecuier, du Département de la marine des Etats-Unis à Washington. Il est fait d'après une méthode entièrement nouvelle, qui donne une lumière superieure, exempte de toute odeur nauscabonde, ce qui se rencontre dans toute autre invention, jette une lumière presque aussi brillante que le soleil du midi.

Dans cette compagnie on trouvera M. J. G. Cadwallader, qui exécutera à cheval ses actes les plus admirés de l'ambassadeur Russe, les terreurs du sorcier de Siam, et la magnifique episode du spectre et de son aile perdue, sur deux, trois et quatre chevaux.

Maître J. Glenroy, l'élève hardi du monsieur ci-dessus désigné, exécutera un acte à cheval sans selle ni bride sautant et exécutant de sauts périlleux tandisque son cheval va à la fine course.

Mr. Wm. Stout exécutera ses superbes jeux classiques, sur deux, trois et quatre chevaux, formant une pyramide de cinq personnes, qu'il soutiendra audessus de ses chevaux à course éperdue.

Maître T. Nevillo qui a acquis la rare habileté de courir et d'exécuter les tours les plus difficiles en arrière sur un seul cheval.

Signor Germani, le superbe Ecuyer Italien, exécutera à cheval ses scènes incroyables de nécromancie en introduisant "Les Bâtons du Diable," et ses pelotons dorés, &c. &c. Il fera voir aussi ses deux chiens extraordinaires, dont les tours sont sans égaux sur l'arène.

Mr. W. Howard, l'Ecuyer Espagnol comique, et le grand imitateur de l'homme rouge des forêts.

Mr. Charles Foster, qui exécutera à cheval une grande scène dramatique et un grand acte militaire intitulé.

HONNEUR A NOS HEROS.

La famille Rivers dont les talents réunis sont sans pareil dans ce monde. Charles Rivers, l'artiste le plus accompli dans ses arrangements et exécution de scènes et groupes gymnastiques. Frederick Rivers représente toute espèce d'actes étrangers qui peuvent étonner par leur nouveauté, et Maître Richard Rivers, (l'inimitable) exécutera son acte, sur un seul cheval, tel que représenté devant le Président et les Sénateurs des Etats-Unis, et qui a été reconnu par tous ceux qui étaient présents, comme l'action la plus parfaite en fait d'étonnemens et de grâce que le monde ait jamais vu.

M. H. Race Nichols, le Prince de sauteurs.

Le Bouffon, Dan, Rice, le "Dan qui provoque le rire le plus fou," dont les jestes et drolleries infinis, exempts de rudesse ou de basses trivialités, le plasent bien au dessus de l'imitation !

Madame Louisa Howard, le grand écuyer femelle de ce pays, dont les admirables personnifications sur un sel cheval charment et font les délices de tous ceux qui la voient, et justifient par la l'opinion publique qui lui accorde la haute position qu'elle a gardée avec tant de succès parmi une foule de rivales du premier talent.

Monsieurs Derions, du Cirque Olympique, introduira sa jument darsanie Arabe, "Haidée," dont les dances magnifiques surpassent de beaucoup aucune chose de la sorte qui ait jamais été présentée au public. Aussi les commiques Pontes, Romeo et Juliette, qui au moyen de leurs scènes comiques, de diners, sauts et contresauts, feront voir leurs talents naturels pour les drolleries.

☞ Les parents et les gouvernantes peuvent y amener leur familles avec confiance, vu que sous les soins attentifs du propriétaire, rien qui approche des habitudes vulgaires ne se rencontrera parmi les représentations choisies de l'arène.

Les personnes du sexe qui ne seront point accompagnées par des Messieurs, ne seront pas admises au Cirque.

Durant le court séjour de la compagnie, on donnera trois GRANDES REPRESENTATIONS de JOUR, qui commenceront à deux heures, la première le Lundi, 12 juillet; la seconde Mercredi, le 14, et la dernière Samedi le 17.

N. B. Les représentations de l'après-midi du soir seront entièrement variées.

21 juin 1847.

VENTE LENCA N.

PAR JOHN M. TOBIN

VENTE DE PROPRIETE DE GRANDE VALEUR, SANS RESERVE—SAMEDI le 17 de Juillet prochain, seront Vendus sur les lieux, dans la rue Colborne, Griffintown les Proprietés suivantes appartenant à JOHN TULLY, Ecuier : —

7 Lots Rue Colborne
7 do do do Kempt
7 do do do (près du Bassin du Canal de Lachine) quatres de ces Lots sont exempts pour toujours de Cens et rentes et autres droits quelconques.
5 do rue William

Le termes de payements sur le dit achat, seront de douze installement annuels.

Vente à MIDI.
JOHN M. TOBIN

juin 1847.

VENTE DE BIEN FONDS.

SERA VENDU par Encan, sur les LIEUX MARDI, le 20 de Juillet, si ce n'est point disposé devant—Ce LOT de TERRE bien situé sur la Rue Dorchester, étant la Propriété de E. M. LEPROHON Ecuier., vis-a-vis la résidence de l'Honorable Juge en chef ROLLAND, avec une maison en brique nouvellement erigé, avec glacière puits et remises la dessus érigés, étant la résidence de J. Montagu Pulteney Montagu Ecuier, ayant sur la Rue Dorchester 100 pieds de fronts sur 190 de profondeur

AUSSI—

Un Lot à batir adjognant le lot ci-dessus mentionné ayant 70 pieds de front sur 180 de profondeur.

Conditions.

500 Louis argent comptamt et le reste par installement convenable à l'acheteur, La propriété est commuée.

JOHN M. TOBIN.

18 Juin 1847.

A VENDRE.

UNE PROPRIETE DE GRANDE VALEUR ADJACENTE A L'EXTREMITE DU CHEMIN A LISSES DU ST. LAURENT A L'ATLANTIQUE.

Pourêtre VENDU par ENCAN publié, Vendredi le 23 du courant, au Bureau du soussigné, s'il n'en est pas disposé avant :—

1nt—Ce Lot faisant un coin de rue avantageusement situé avec une batisse neuve en pierre de taille, consistant en un excellente maison avec un grand magasin et une cave dessous, une cour spacieuse, étables et autres dependances, faisant face à la rue Ste. Marie du Faubourg Quebec et au chemin conduisant à la traverse de Longueuil maintenant occupée et bien conditionnée pour une Grocerie ou autre Etablissement de détails.

2ent.—Le LOT de TERRE ou Emplacement avec MAISON en PIERRE de TAILLE Voisin de celui en premier lieu designé et dont le Bas poutrait facilement servir de magasin.

3ent.—Cette BATISSE en PIERRE de TAILLE si avantageusement située et Connue sous le nom de "Castle Inn faisant face à la rue Ste. Marie, et voisin du Lot en second lieu designé Avec une Grande Cour Ecuries et autre dépendances sus-Erigées.

Termes libéraux.

Pour plus amples particularités s'adresser au soussigné.

JOHN M. TOBIN.

TERRE DE GRANDE VALEUR

A VENDRE PAR ENCAN.

SERA Vendu une ferme situé à la LONGUE-POINTE au côté sud de l'Eglise, et la propriété de J. G. LAVIOLETTE écuyer, contenant environ SOIXANTE-ET-DIX ACRES de terre dont six sont en excellent bois de valeur debout ;—faisant, face au Chemin de Barrière, de 12½ acres de chaque côté, et borné d'un côté par le chemin de St. Léonard et de l'autre côté par FABIEN VINET, avec

Une Maison en Pierre à deux étages,
Maison à Farmier avec bâtimens,
Remises, Laiterie &c., &c. complet, et
Une Glacière en pierre ci-dessus érigé,
Et un puit qui fourni de l'eau en tous tems.
Le tout est en très bon ordre.
La Terre est ensemensée,
La propriété est commuée.
Des Titres incontestable seront donnés,
Les termes de payement seront aisés.

La Vente aura lieu à la chambre d'Encan du Soussigné.

N. B. La vente de la propriétée ci-dessus mentionnée est remise par rapport à la mortalité de feu Dame Laviolette, Mais aura lieu dans quelques jours, de laquelle notice sera donnée.

ONZE HEURES
JOHN M. TOBIN.

juin 1847.

COURSES DE ST. HYACINTHE.

Conformement aux règles du Club des Courses de St. Hyacinthe, elles auront lieu à St. Hyacinthe LUNDI le 26 et MARDI le 27 du courant.

PREMIER JOUR.

La bourse du Club des Courses de £10 ajoutés à un prix de £2 10 chaque. P. P. Deux milles de distance, offert pour tous chevaux, poids du Club savoir, âgé de 3 ans. 6 stone 9 livres, de 4 ans, 7 stones, 9 livres, de ans 8 stone, 4 livres ; de 6 ans, 8 stone, 10 livres âgés de 9 ans, 9 stone. On allouo 6 livres aux chevaux nés dans la Province.

BOURSE DU VILLAGE.

De £ ajoutés à un prix de £1 10 chaque. P. P., ouvert a tous cheaux qui n'ont jamais remporté la Course- entrée ou prix un mille de distance.

SECONDE CLASSE DES TROTTEURS.

De £ ajoutés à un prix de 12s 6d chaque P. P. ouvert à tous chevaux qui n'ont jamais remporté une Course au trot, &c. &c. harnassés, à un mille de distance.

SECOND JOUR.

LA COURSE DE HAIE.

De £2 10 P. P. à laquelle les Directeurs ajouterons 10s, ouvert à tous chevaux, deux milles, le second, cheval recevra de nouveau l'argent de son entrée s'il y a plus de deux cheveaux d'entée, poids de 11 stone 4 livres.

BOURSE DU COMTE.

De £1, 10 P. P. à laquelles les directeurs ajouteront £ ouverte à tous chevaux élevés dans la Province, un mille, poids attrapés

TROTTEURS DE PREMIERE CLASSE.

De £1 chaque P. P. ajouté à une bourse de £ ouverte à tous chevaux, un mille de distance arraché.

POUR LA SELLE ET LA BRIDE.

Ouverte à tous chevaux canadiens nés dans le comté, mille de distance, entrée 5s chaque

Les Courses commenceront chaque jour à une heure P. M.

Les entrés devront être faites au Secrétaire chaque jour des Courses à neuf heures A. M

Toutes contestations seront décidées par les Directeurs et seront finales.

Il y aura une bande de Cuivre qui jouera.

L. A. DESSAULLES—*Président*
P. E. LECLERE—*Vice-Président*
C. W. STARNES—*Trésorier*
N. E. O'CLAIRE
Secrétaire—
C. T. St. C.

9 juillet,

AVIS PUBLIC est donné par ces présentes, que le quai en dedans du Port de Montréal désigné comme devant être le Quai auquel, tous les bateaux à vapeur ou autres vaisseaux ayant à bord plus de cent Passagers Emigrants, ou ayant à bord aucun passager ou passagers Emigrants malade, ou à bord duquel aucun Emigrant passager ou passagers sera mort pendant le voyage, devront à leur arrivée dans le dit Port, en conformité, aux règlements de la Maison de la Trinité de Montréal, passés, le vingt six de Juin dernier et sanctionnés par le Gouvernemr Général, le cinq du courant, est le Quai voisin du Bassin du Canal de Lachine, et en front des batisses des Emigrants récemment érigées par le Gouvernement.

(Signé) W. K. RAYSIDE.
Maitre du Port

Montréal 6 Juillet 1847.

AVIS DU GOUVERNEMENT.

CANAUX DE L'ORDONNANCE

AVIS est donné par ces présentes que la navigation sur les CANAUX de l'ORDONNANCE sera fermée depuis le 1er jusqu'au 31 d'AOUT prochain, afin de pouvoir y faire certaines réparations nécessaires.

BUREAU DE L'ORDONNANCE
Montréal 24 juin 1847.

PIANO A VENDRE.

UN Bon Piano Forte de seconde main à vendre, à 6 octaves, avec une Magnifique boîte, fait par Mead & Cie. Prix £25, comptant où à un crédit approuvé. On peut le voir chez Mr. G. ANDRESON, N° 2, rue St. Joseph, au coin de la rue McGill.

6 Juillet 1847.

ARGENTERIES, MONTRES ET ORLOGES.

LE Sous igné à l'honneur de remercier le public pour l'Encouragement libéral qu'il a reçue depuis l'ouverture de son magasin. Il informe ses amis et le public en général qu'il vien de recevoir par la voie de New York une SUPERBE ASSORTIMENT de MONTRES en OR consistant en "LEVERS" et "LEPINES" &c. &c

—AUSSI—

Environs 40 boites d'HORLOGES AMERICAINE, qui seront vendus en gros et en détail

ATTENDUE JOURNELLEMENT

Un riche assortiment d'ARGENTERIE &c. des partons les plus choisies.

Orloges, Montres, Argenteries, de toutes description sont reparé au plus bas prix.

H. PEACOCK

CHAPEAU ET CASQUETTES.

A PLUS BAS PRIX QUE JAMAIS,

AU MAGASIN DE CHAPEAUX A BON MARCHE, No. 157 *Rue Notre-Dame.*

LE propriétaire abandonnant la Chapellerie, et laissant la place le 1er. mai, il continuera jusqu'à ce tems à vendre le reste de ses Chapeaux et casquettes à la mode pour moins de la moitié du prix coutant.

L. PRINCE.

23 Avril.

AVERTIR PAR LES SOUSSIGNES,

L'ASSONADE laissante en bouceault, en tierce demi-tierce et barils,
Café supérieur de la Jamaque, en sacs et barils,
Piment en sacs et Barils,
Jus de Cit on en tonne.
Miel de Cuba en tierce,
Maquereau en barils,
Harengs en do
Morue sèche en paquets,
Harang boucané en boite,
Saumon et maquereau marinés en boite de fer blanc,
Fruits confits de la Jamaïque,
Jambons boucanés supérieure.

—AUSSI,—

Quelques tonnes de Lagnum. Vitæ et Fustie.

W. H. LEAYCRAFT & Cie.

29 juin—dx

AVIS DASSOCIATION.

LES soussigné, manufacturier de souliers et bottes, sont aujourd'hui entrés en société, pour agir à l'endroit bien connu, occupé par THOMAS BELL, No. 114, au centre des Maisons des Sœurs, rue Notre-Dame.

JOSHUA BELL,
THOMAS BELL.

J. & T. B. saisissant cette occasion pour remercier leurs amis et le public de l'encouragement libéral qu'on leur a accordé, et en soliciant la continuation, ils prennent la liberté d'annoncer qu'ils ont aggrandi et réparé leur magasin, et que leur assortiment de Bot es et Soulier comprendr une quantité considérable de toutes sortes de chaussures que leur abilité et l'aura expérience les mettent en état de vendre avec aucun dans l'Amérique Britannique.

Montréal, 7 May 1847.

LIGNE DE LA MALLE ENTRE MONTREAL ET KINGSTN.

LE public est informé que la LIGNE des BATEAU à VAPEUR la MALLE, ont commencé le 8 voyages journaliers entre KINGSTON et LACHINE. Les Stages LAISSERONT le Bureau, rue M'Gill, chaque matin, à DIX HEURES ET DEMI.

Bureau du Stage,
14 mai 1847.
JOHN KER.
AGENT.

HOTEL DONEGANA.

LE Propriétaire de cet Hotel, qui n'est pas rivalisé sur le continent américain, prend la liberté d'offrir ses remerciments à ses nombreux amis pour l'encouragement qu'il a lui ont accordé surtout depuis qu'ils habitie son nouvel établissement, rue Notre-Dame, ci-devant la propriété Bingham, et plus tard habitée par Lord Durhamet Lord Sydenham.

CET IMMENSE ETABLISSEMENT a été complété dans le dernier goût, et décoré et meublé de manière à donner tout le comfort aux visiteurs. L'ameublement serait plutôt celui d'une maison seigneuriale que celui que l'on rencontre généralement dans les hotels.

LA SITUATION de L'HOTEL est centrale, à une petite distance du Champ de Mars de l'église paroissiale, de la cathédrale, du palais épiscopal, de la maison du gouvernement, des banques, des bureaux publics, du palais de justice, &c. Il est sur un site élevé, bien aéré, dominant la vue de St. Laurent et de l'aile Ste. Hélène, de la montagne et des campagnes environnantes.

LES APPARTEMENTS.

Il contient près de 200 appartements, de vastes salons, un cabinet de lecture six chambres de pains, un chambre de billard, &c. &c.

LA TABLE

Est toujours amplements fournie des mets les plus recherchés et les plus délicats, les vins et les liqueurs sont de premier choix.

DES VOITURES

Sont toujours prêtes à transporter les voyageurs des steamboats à l'hotel et de l'hotel aux steamboats ou aux diligence. De nombreux domestiques sont toujours prêts exécuter les ordres des pensionnaires.

Enfin, le propriétaire ne négligera rien pour rendre le séjour de son hotel agréable aux visiteurs.

J. M. DONEGANA

Montréal, 18 mai 1847.

VOYAGE
PLAISIR
A
VERRENNES.

LE STEAMBOAT
ST. LOUIS,
CAPT. ST. LOUIS,

PARTIRA de ce Port DIMANCHE prochain, le 21 juillet, (si le temps le permet pour faire un VOYAGE DE PLAISIR A VARENNES. Il laissera le quai à UNE heure précise P. M. et sera de retour de bonne heure le même jour.

P. S.—Le steamboat Louis partira pour Sorel le mêm

A L'ENSEIGNE DU CASTOR,

No. 122 Coin des Rues St. Paul et St. Gabriel

FONDS CONSIDERABLE DE HARDES FAITES.

ET DE MARCHANDISES SECHES,

&c. &c. &c.

M. LOUIS PLAMONDON, a l'honneur de prevenir le public qu'il vient d'ouvrir à l'endroit indiqué, un vaste Magasin de Marchandises Sèches et d'Habillements tout faits. On pourra se procurer chez lui des effets et des Hardes à 15 pour 100 MEILLEUR MARCHÉ que partout ailleurs, ses prix étant extrêmement réduits,

☞—On trouvera au No. 122, coin des rues St. Paul et St. Gabriel, en toutes saisons, un assortissement et un choix considérable de vêtements confectionnés avec les plus grands soins, avec d'excellentes Etoffes et à la portée de toutes les fortunes.—Avis aux amateur du bon marché.

DEPARTEMENT DES HARDES FAITES.

	s	d	s	d	s	d
500 Surtouts, Frocs de drap noir et de couleurs,	22	6	25	0	à 35	0
200 Gilets do.....	12	6	14	0	à 16	0
800 Habits de Tweed gris	9	0	11	3	à 12	6
200 do Gold mixed	0	0	22	6	à 27	6
500 Vestes do. de différent patrons	0	0	3	6	à 4	0
200 Vestes de Satin noir	0	0	8	0	à 11	3
200 do Velours de soie noir et de couleurs..	0	0	10	0	à 15	0
800 Culottes de Drill gris et barré.....	0	0	3	6	à 4	0
1200 Culots de Bouraugan gris et b'anc.....	0	0	4	6	à 6	3
150 Gilets de Drill blanc	0	0	3	0	à 4	0
150 paires de Culottes de Drap bleu et noir.....	0	0	11	3	à 13	9
150 do do de Casimire	0	0	10	6	à 14	0
400 Habits et Surtouts à la d'Orsay pour été	0	0	15	9	à 26	0
200 Habits de chasse de toutes sortes de patrons.....	0	0	12	6	à 20	0

HABILLEMENTS FAITS SUR MESURES.

	s	d	s	d
Habits de Drap superfin, (Dress Coat) pour Messieurs.....	30	0	à 50	
Do do Froc do	25	0	à 40	0
Pantalons de Drap fin	15	0	à 25	0
Do. Doeskin et Casimir ...	12	6	à 20	0
Vestes de Soie, Satin &c.....	10	0	à 20	0

Habits pour Deuil faits à ordre dans le plus cour délai.

M. L. PLAMONDON ayant à son service des Tailleurs habiles, il sera toujours au courant des modes nouvelles, les ouvrages sont garantis.

Habillements d'enfants de toutes grandeurs qualités de 10, à 20s.

M. L. PLAMONDON attend par les premiers arrivages, un grand assortiment d'effets et de Marchandises Sèches de toutes sortes, Draps Soieries Casimers, Doe-kins, Satins, Gants, Toiles, Cols, Cravates, Chapeaux, Casquettes, &c. &c.

5000 PIECES de TAPISSERIE de toutes couleurs et patrons à vendre au No. 122, coin des Rues St. Paul et St. Gabriel.

☞—Ne fait qu'un seul prix.

LOUIS PLAMONDON.

14 mai 1847.

BANQUE
DE
L'AMERIQUE SEPTENTRIONALE
BRITANNIQUE.

LES Billets de cette Banque seront rachetés, New-York, par Messrs. R. BELL et W. M'LAHLAN, No. 7 Bâtisses de Dorr, rue de Havre au taux courant, de l'Echange sur cette ville.

(Signé), D. DAVIDSON,
Directeur.

2 mai,

SALSEPAREILLE DE SANDS.

LA grande renommée de cette précieuse préparation n'est pas seulement retreinte dans les limites de notre pays, vû que le pouvoir de sa grande efficacité à arrêter les plus dangéreuses maladies, presqu'incurable, a fait qu'elle a gagné à continuer son chemin dans différentes partie d'Europe l'heureux succès que ce précieux remède rapporte sur toutes les maladies connues de ce monde a détrompé les plus célèbre médecins qui les avaient reconnus incurables.

Légation des Etats-Uuis,
BERLIN, PRUSSE, 8 Avril 1846.

Messrs. A. B. et D. Sands.— Messieurs.—Ayant vu user en cette cité de votre SASSEPAREILLE avec le plus heureux succès dans différens cas de maux de tête tels que *teigne* et *gale*, et vû que j'ai été prié de me procurer trois bouteilles, je vous prie de me le renvoyer *sous le plus cout délai possible* et vous trouverez la mise d'argent ci-inclue à l'adresse de Messieurs Henschen et Unkhart sous le plus court délai possible.

Je suis Messieur.
Votre. &c. &c.
THEODORE S. FAY.

Pour les particularités et les témoignages de son excellence et de son efficaci é voyez les pamphlets, que l'on peut obtenir gratis des agents.

Préparé et vendu par A. B. & D. SANDS Droguistes, No 100, rue Fulton au coin de William, New-York.

Et par tous les Pharmaciens en général des Etats-Unis et du Canada.

PRIX: $1 la bouteille ; 6 bouteilles, $5.

Et à vendre par

JOHN HOLLAND & Cie., Montréal.
T. W. BRENT. Kingston.
J. MUSSON, Québec.

SELLERIE, ET GARNITURE DE CAROSSE.

LE soussigné informe le public qu'il a ouvert un établissement au No 93 rue St Paul pour fournir les selliers et les constructeurs de Carosses, du Montages et garnitures de toutes sortes employés par les deux branches ci-dessus mentionnés, et il attend prochainement d'Angleterre et d'Ecosse un Assortiment général d'effets pour les SELLIERS et le CAROSSIERS.

Le soussigné considère que la sellerie et la Garniture de Carosseont assez vatiée et considérable pour former une occupation seul et à part comme dans les autres pays, prétend employer son établissement à cette Branche, avec un assortiment generale CUIR A PATENTE et autre, en usage dans cette branche. Ainsi avec sa longue experience dans la manufacture et un assortiment choisi bien d'effets l'espère prouver des à l'état tels qui lui mettieront au encouragement, iberal,

JOHN THORNTON
No 68 rue St. Paul

MONTREAL. ARRANGEMENTS POUR 1847. CHAMBLY.

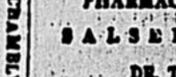

LE RICHELIEU,
CAPT. J. F. SINCENNE,

FERA, pendant la saison, DEUX VOYAGES par semaine régulers entre CHAMBLY et MONTREAL, touchant aux places suivantes sur a route, savoir :

PLACES DE DEPARTS.

DE MONTREAL, Tous les Mardi et Vendredi, à 4 heures P. M Touchera à				DE CHAMBLY, Tous les Lundis et Jeudis, à 6 heures A. M Touchera a			
Verchères, à 6 heures	P. M			St. Mathias, à 6½ h.			
Sorel,	8½	"	"	Bécœil	7	"	"
St. Ours	10½	"	"	St. Charles	8	"	"
St. Denis	5	"	A M	St. Denis	9	"	"
St. Charles	6	"	"	St. ours	10	"	"
Bécœil,	7½	"	"	Sorel	11	"	"
St. Mathias	8	"	"	Verchères	2 hrs.	P. M	
Chambly	9	"	"	Montréal	6	"	"

Pour Fret et Passage, s'adresser au Capt. bord.

AGENTS:

Sorel.....J. MONDOR,
St. Charles.....J. L. HEBERT,
Chambly.....J. O. BONKER.

17 mai 1847.

LIVRES FRANCAIS NOUVEAUX.

LE soussigné a récemment reçu les LIVRES FRANCAIS suivant, savoir:

La guerre des Femmes, par Alex. Dumas,
Le Comte de Monte-Christo, par la même
Louis XIV et son siècle par le même
Le Juif-Errant, par Eugène sue
La Comtesse du Mourio, par Fr. Soulié
La Mine d'Or, par Eli. Berthet
Ses Drames Inconnus, par Fr. Soulié
Sa honiel par Soulié
Le Chevalier de Maison-Rouge—par Dumas

Et une quantité d'autres ouvrages des auteur français les plus parfaites.

JOHN M'COY
Grande Rue St Jacques

4 juin, 1847

FONDERIE DE MONTREAL.

Transférée à la nouvelle Fonderie, William street, fauboug Ste. Anne, près la Brasserie de Mr Dow, dorénavant à l'enseigne de MONTREAL FOUNDRY & CITY WORKS.

Des échantilons de leur manufacture, seron constamment en montre aux ateliers, ou au Magasin du Propriétaire, 191 rue St. Paul.

Les commandes pour fonderies ou mécanique, adressées aux ateliers ou au soussigné rencontreront la plus prompte attention.

WILLIAM RODDEN.
191, rue St Paul.

4 Mai 1247

DISSOLUTIONS DE SOCIETE'.

L'ASSOCIATION ci-devant existant entre H. MACFARLANE et G. R. BROWN comme Arpenteurs, Ingénieurs civils et Architectes, sous le nom de MACFARLANE et BROWN, a aujourd'hui cessé d'exister, excepté pour ce qui a été contracté avant la près nte annonce, et qui n'est pas encore acquittés.

Tous ceux qui sont endettés à la dite Compagnie sont notifiés qu'aucune quittance d'accompte ou aucune transaction quelconque avec la dite société ne sera valide sans la reconnaissance et le consentement des Compagnés.

GOODLATTE R. BROWN et E.
Architectes, & Mesureurs tc.

Avril.

T. W. I. GROVES.

FABRICANT de Scies (de la maison de R. GROVES et FILS, Sheffield Angleterre,) rue St-Antoine une porte à droite du coin de la rue Bonaventure Montréal. Il refait les dents aux scies de toute description, il lime et leur donne un chemin, et les remet en état de servis comme des scies neuves, et à des conditions très raisonnables.

1 Dec. 1846.

MONTIZAMBERT & HARTLEY.
AVOCATS,
N. 1, PETITE RUE ST. JACQUES,
MONTREAL.

E. L. MONTIZAMBERT.
W. M. B. HARTLEY.

4 Mai 1847

AVIS.
ANDREWS, OPTICIEN,
DE LONDRES.

COMPAS pour Arpenteurs, niveaux, télescopes, microscopes, lunettes, thermomètres, barometres, instruments de mathématique et d'optique en toute espèce faits et réparés. Lunettes propres à toutes les vues, lanternes magiques montées sur fil de laiton, ou parties et écoles visitées sous le plus court délai par

R. F. ANDREWS.

Rue Notre-Dame, vis-à-vis l'Hôtel de Ville

15 jan, 1847.

AVIS.
RAMSAY & McARTHUR,
PEINTRES DE MAISON, D'ENSEIGNE ET DE DECORATION, VITRIERS, TAPISSIERS, &C.
52, *RUE McGILL,*
(Entre les rues Notre-Dame, et Grande rue St-Jacques)
MONTREAL.

A. RAMSAY en offrant ses sincères remerciments pour l'encouragement libéral dont a été favorisée l'ancienne société de RAMSAY ET GRETO, informe respectueusement le public de Montréal et des environs qu'il est entré en société avec J. McARTHUR, dont les talents comme écraseur, marbrier et peintre de maison en général, ont été reconnus dans les principales villes d'Ecosse et d'Irlande, telles que Dublin, Edinbourg, Glasgow et Belfast; et ils espèrent qu'en combinant leurs connaissances pratiques du commer

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les Soussignés s'adresseront à la Législature Provinciale, à sa prochaine Session (ou à la Session suivante, si le cas le requiert) pour obtenir le privilége de bâtir un Pont de Péage sur la Rivière des Prairies entre la paroisse de la Visitation du Sault-au-Récollet, à peu-près vis-à-vis le chemin de montée communément appelé "La Montée de Noël", et l'Ile Jésus, en la paroisse de St. Martin.

Les arches d'icelui seront élevées d'au moins onze pieds au-dessus des grosses eaux, dont trois, pour le passage des cajeux cages et bâtiments, n'auront au moins cent cinquante pieds entre les piliers. Ils ne se proposent pas de construire un Pont-levis. L'étendue du privilége qu'ils demanderont est, en haut, jusqu'aux limites du privilége accordé à Paschal Persillier dit Lachapelle, père, écuier, et à François Quennéville, pour construire un Pont sur la même Rivière, distance d'environ un mille, et en bas, jusqu'à la maison de l'Honorable C. C. S. de Bleury, en la paroisse de St. Vincent de Paul, dis ance d'environ quatre milles.

Les Péages qu'ils se proposent de demander sont les suivants;

Pour chaque carosse, ou autre voiture à quatre roues, chargée, ou non chargée, avec un cocher, et quatre personnes, ou moins, tirée par deux chevaux ou plus ou autres bêtes de somme, un chelin et six deniers courant;

Pour chaque chariot ou autre voiture à quatre roues, chargée ou non chargée un chelin et trois deniers courant;

Pour chaque chaise, calèche, cabriolet à deux roues, ou cariole, ou autre voiture semblable, chargée ou non chargée avec le cocher et deux personnes ou moins, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de somme, dix deniers courant, et tirée par un cheval, ou autre bête de somme, huit deniers courant;

Pour chaque charrette, traine, ou autre voiture semblable, chargée ou non chargée, tirée par deux chevaux ou bœufs, ou autres bêtes de somme, avec le cocher, sept deniers et demi courant, et tirée par un cheval ou autre bête de somme, six deniers courant;

Pour chaque personne à pied, un denier et demi courant;

Pour chaque cheval, jument, mule, ou autre bête de somme, chargée ou non chargée, trois deniers et demi courant;

Pour chaque personne à cheval, quatre deniers courant;

Pour chaque Taureau, Bœuf, Vache et autre bête à cornes; de quelqu'espèce qu'elle soit, deux deniers courant;

Pour chaque Cochon, Chèvre, Mouton, Veau ou Agneau, un demi denier courant.

PIERRE VIEAU,
LOUIS LAHAISE,
JOSEPH BRIEN dit DESROCHERS.

St. Martin, 29 Janvier, 1847.—jo.

NOUVEAUX POELES DE CUISINE

LE soussigné vient de recevoir le Poêle de Cuisine à rotation "air tight" considéré un des meilleurs poeles en usage; n'exige que peu de combustibles vu que chaque bouilloir peut être immédiatement exposée à l'action du feu. Le Fourneau est spacieux et garantie bien entre. Ceux qui attendent l'économie acheteront infailliblement le Poele à Rotation "air tight."

POELES de SALONS, avec portes à battans pour brûler bois ou charbon, 5 grandeurs différentes.

POELES CARRES de GOUT, différente grandeurs.

POELES "NURSEREY."
do de goût "AIR-TIGHT."
do à charbon "FRANKLIN.
do à cylindre et à Coke.

à vendre par
G. HAGAR.

Juin. 1846. 999 rue St. Paul.

COMPAGNIE
DE
L'ASSURANCE SUR LA VIE.

Place Waterloo, Pall Mall, London.

DIVISION DES PROFITS PARMI LES ABONNÉS.

PRESIDENTS HONORAIRES.

Le comte de Uxbridge.
Le comte de Cavetown.
Le comte de Leven et Melville.
Le comte de Norbury.
Le comte de Stair.
Le comte de Somers.
Le vicomte Falkland.
Lord Elphinstone.
Lord Belhaven et Stenton.

Directeurs:

James Stewart, Ecuyer, Président,
H. De Castro, Ecuyer, Vice-Président,
Samuel Henderson, Ecuyer,
Hamilton Blair Avarne, Ecuyer,
Edouard Boyd, Ecuyer, Président,
Charles Downes, Ecr.
Charles Graham, Ecr.
F. charles Maitland, Ecr.
John Ritchie, Ecr.
William Railton, Ecr,
F. H. Thomas, Ecr,

Chirurgien—F. Hale Thompson, Ecr. 48, Rue Bernets.

Secrétaire—Patrick Macintyre, Ecr.

CETTE compagnie à fonds consolidés, établie par acte du Parlement, sans responsabilité limitée, offre la plus parfaite sureté, par son énorme capital, et par le succès dont elle a été couronnée depuis son commencement en 1831, et par l'accumulation considérable de Premiums qui a eu lieu.

Le 1er Juillet, 1841, la compagnie, dans une assemblée générale, fit une addition de moitié aux sommes payées par les actionaires, et appropria aux abonnés une répartition de £2 par cent, par année depuis la date de leurs polices, de sorte que l'addition à une police de £1000, en force pendant 5 ans, a été de £100, faisant en tout £1,100. Les Premiums que demande la Société sont d'un autre côté bien modérés, et la moitié seulement en doit être payée pendant les cinq années qui suivent les abonnements, quand l'assurance est pour toute la vie; l'autre moitié est sujette à l'intérêt de 5 par cent par an, pour être déduite à la mort ou payé loisir. Par cet arrangement il devint facile à une personne d'un revenu médiocre d'assurer une existence à sa famille; et dans le cas d'une acquisition de fortune, l'abonnement peut être abandonné pendant les 5 ans, l'abonné ayant payé la moitié du Premium, au lieu du total, selon la pratique ordinaire.

Ainsi, une personne de 25 ans, peut par un payement annuel de £28. 16s. 3d, pour les 5 premières années, et après du total du Prémium £57. 12s. 6d. assurer à sa veuve et à ses enfants à sa mort une somme de non moins de £3000, sujette seulement à la déduction de £141. 13s. 3d, étant le montant des premiums non payés.—Celui qui demanderait une avance temporaire d'argent peut aussi, aux termes de cet arrangement, dans le cas où il remettrait sa police au moyen de laquelle il a obtenu cette avance, la remettre seulement en payant la moitié du Premium au lieu du total, selon l'usage de la plupart des autres Bureaux.

Les grandes facilités présentées par a compagnie, sous ces rapports et plusieurs autres, sont telles que ce devient en quelque sorte un devoir moral pour chaque père qui ne possède pas de fortune, mais seulement un revenu médiocre, de faire assurer sa vie pour une somme qui peut procurer une aisance comfortable à sa famille.

Taux des Premiums.

Age.	sans Profits	avec Profits.
25	£1 18s 5d.....	£2 2s 11d per cent.
30	2 3 10.....	2 8 7 do
40	2 19 1.....	3 3 9 do
50	4 6 0.....	5 10 7 do
60	6 15 3.....	17 9 do

On recevra toutes les informations voulues en s'adressant à Directeurs locaux (Président) Edward Boyd, Ecr. et E. Lennox, Ecr. No-8, Pall Mall, London; ou à

ANDW. McGILL, *da.*
Agent pour le Canada.

1 avril 1846

R. Anderson,
MAGASIN DE PORCELAINE,
FABRERIE ET POTERIE
EN GROS ET EN DÉTAIL,
No 171, RUE ST. PAUL.

Aux qui souffrent de la Gaumonde le Rhutisme, Douleurs de Reins, Sciatique, Tiées, Douleurs dans la Tête, etc., etc.

PILLULES
DU
DR. LEY,
POUR LA
GOUTTE
ET LES
Rhumatismes.

On recommande avec confiance aux malades cette précieuse médecine, comme le remède le plus efficace qui fut jamais découvert contre ces maux douloureux.

ESSENCE CONCENTREES
Extrait composé de l'Huile de Salsepareille de la Jamaique.

Pilules Apéritives Anti-Bilieuse
DU
DOCTEUR BERLIN,
En boites, à 7½d., et 1s. 3d.

Pommade Camphré

Pour les mains crevassées: à partir de la Peau, etc., en Pots à 1s. 6d., et 2s. 6d.

ONGUENT CHIMIQUE

Pour les affections Rhumatismales et Goutteuse s, Raideurs du Cou et des Jointures, Crampes, Engourdissements, Entorses, Maux de Dents, etc. En bouteilles, à quinze et trente-six sous.

HUILE DE MOELE
TRANSPARENTE

Il suffit d'essayer cette admirable préparation pour en apprécier l'utilité en adoucissant, embellissant, et fortifiant les Cheveux, les nettoyant de la Teigne, et rendant les Cheveux quelques durs qu'ils soient doux et lustrés. Elle les empêchera de devenir gris, les fait friser, et les restaure très-bien.

Dans son utilité pour les familles, elle ne peut être surpassée.

SUC FLUID CONCENTRE'
ESSENCE DE SENNE'
Un doux laxatif pour les enfans et les adultes.

LOSENGES pour les VERS

REMEDE sûr et efficace contre toute espèce de vers chez les enfans et les adultes.

Préparé et vendu par
R. W. REXFORD, Chimiste et Apoticaire,
Rue Mc Gill, Montréal,

15 jin.

MAGASIN D'HABITS DE NEW-YORK,
PARES DU BUREAU DU PASSAGE DU HAUT-CANADA NO. 38, RUE M'GILL.

NOUVEAUX ARRIVAGES

N'NONCE respectueusement à ses amis et au public, qu'il a reçu par les importations d'automne un assortiment complet de "Beaver cloths, casimires," et ETOFFES NOUVEAUTES, qu'il offre à vingt cinq pour cent leur marché que l'Automne dernière.

Récemment reçu, un assortiment supérieur de DRAPS Américains.

—AUSSI—

Une quantité considérable de l'ar dessus à tous prix, PANTALONS, CILETS, de toutes couleurs et dans o entre.

On reçoit les modes de Londres et de New York.

29 Sept. E. EVANS.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'ALLIANCE BRITANNIQUE ET ETRANGERE DE LONDRES CONTRE LA VIE ET LE FEU.

Capital, £5,000,000 sterling.
Assurance sur la vie,
Assurance contre les accidents du Feu.

Par la dite Compagnie, au Bureau du soussigné rue St. Paul.

RICHARD GERRARD.
Agent pour le Canada.

POELES AMERICAIN.

MANUFACTURES par le Soussigné, avec le meilleur fer, un assortiment considérable de POELES, qui seront toujours prêts, à son magasin, No 191, rue St. Paul:—

Poeles de Gout pour Salons et Salles,
Poeles de Gout carré détouxes formes et de mensvins.
Poeles de Gous carrés de Montréal,
Poeles (air tight) ornés et unis,
Poeles de Gout (Dumb.)
Poeles Prince of Wales Nursery,
Poeles doubles améliorés,
Poeles de cuisine de toutes espèces,
Vases pour les Poeles, en Fer, en Zinc, Etain,

—AUSSI—

Poêles pour le Charbon, et le Coke,
Poeles de Trois-Rivières, simples et doubles
Poeles Ecossais do

En requerrant l'attention des acheteurs ou négocians, sur son assortiment étendu de Poêles, le Soussigné prend en particulier, la liberté de leur désigners son "Poêle de Gout carré de Montréal" Le meilleur article du genre déjà fait; l'expérience qu'on en fait, et la satisfaction qu'ils ont donnée, le met en état de garantir, sans crainte, qu'ils contenteront dans tous les lieux où un Poele carré est convenable.

Tuyaux et autres effets de toutes qualités, requis pour monter un Poele, seront toujours en main pour la commodité des acheteurs.

29 Sept. WILL. RODDEN

Outre les Poeles ci-dessus, le soussigné en reçu des Etats-Unis, par consignation qui seront vendus à bon marché.

9 Octobre.

BAUME DE REGLISSE DE HENRY,

POUR Toux, Rhume, Asthme, Toux invétérée, Influenza.

Ce remède a été trouvé très efficace pour la guérison de ces maladies communes mais désagréables qui, si on les néglige, deviennent si dangereuses.

Enfin, ce remède est si sûr dans ses effets et en même temps d'une action si douce qu'on peut en toute sureté en donner aux plus jeunes enfans et les familles devraient jamais s'en passer.

A vendre seulement par
WILLIAM LYMAN,
Rue St.-Paul.

N. B.—Noubliez pas de demander le BAUME de REGLISSE de HENRY, et n'en prenez pas d'autres.

JOHN McCLOSKY.
DEGRAISSEUR ET
TEINTURIER
DE
SOIES ET LAINES &c.
[DE BELFAST.]
No 67 Grande Rue du faubourg Québec.

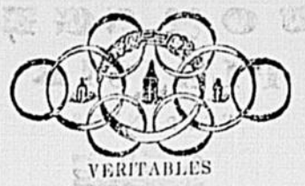

VERITABLES
ANNEAUX GALVANIQUES
ET
FLUIDE MAGNETIQUE,
DE CHRISTIE
POUR LA GUERISON RADICALE DU
RHUMATSM
ET TOUTE
DIES DE ENRFS.

SEULE AGENCE DE NEW-YORK,
BROADWAY, 182.

"Quoique la cause ne s'en puisse expliquer puisque leurs effets n'en sont pas moins constatés; que l'illusion, le préjugé ou l'orgueil n'engagent pas à rejeter ces "moyens; moyens qui, quoique simples, ont été "destinés par le ciel à soulager les misères hu"maines."

Les véritables moyens de guérison galvaniques de Christie sont connus depuis assez long temps du public américain pour que leur efficacité surprenante soit à l'abri de toute mise en question. Les certificats et les témoignages s'accumulent de toutes les parties, tellement qu'il serait impossible d'en publier la centième partie. Plus de mille personnes, pendant l'espace de moins d'un an, ont été absolument soulagées de maladies chroniques les plus douloureuses, dont plusieurs avaient été complétement triomphé des efforts de l'art. Et plusieurs des premiers médecins de cette ville qui blâment les machines Galvaniques et magnétiques, en recommandent l'application dans leur pratique, et en exceptant ceux qui "ont trop de préjugés pour l'essayer" cette invention a été favorablement accueillie par les plus intelligens membres de la Faculté Américaine.

Les Anneaux Galvaniques et le Fluide magnétique de Christie ne sont recommandés que pour les maladies nerveuses, mais cette définition enferme un bien plus grand nombre de maladies qu'on ne le croit généralement. On doit y comprendre toute espèce de

RHUMATISMES
Aigus ou Chroniques, à la tête, visage ou aux jambes
LA GOUTTE, LE TIC-DOULOUREUX,
MAL-DE-DENTS
BRONCHITIS, VERTIGE,
MAL DE TETE
NERVEUX ET AUTRE
INDIGESTION, PARALYSIE EPILEPSIE.
CONVULSIONS
EPILEPSIE, CRAMPES
PALPITIONS DU CŒUR
OPLEXIE, RAIDEUR DES JOINTURES,
MAUX DE REINS,
LUMBAGO, NEURALGIE
MAL DE NERFS
ETOURDISSEMENS
Douleurs dans la poitrine et le côté,
FAIBLESSE GENERALE
MANQUE D'ENERGIE
PHISIQUE ET NERVEUSE
ET TOUTES MALADIES NERVEUSES
LA DYSPEPSIE,

qui n'est qu'un dérangement nerveux des organes de la digestion, doit être rangée dans la même classe.

Dans toutes ces maladies ennuyeuses et pénibles, les *anneaux galvaniques* et le *fluide magnétique* ont TOUJOURS ETE HEUREUSEMENT EMPLOYÉS.

Il faut être témoin de leurs effets extraordinaires pour y croire, et on les recommande également pour *prévenir* les maladies ci-dessus. Les *anneaux* sont de différents prix étant de toutes grandeurs, et de différents modèles, ils peuvent être portés par la femme la plus délicate, sans le moindre inconvénient. Et réellement la sensation est plus agréable qu'autrement.

BANDAGES, CEINTURES GALVANIQUES.

Dans certains cas de maladies douloureuses et de longue durée, la force telle qu'appliquée par les *ANNEAUX* Galvaniques, n'est pas suffisante pour arrêter le progrès de la maladie et rendre finalement la santé. La perfection apportée aux Bracelets galvaniques &c. remédie entièrement à cette impuissance. L'on peut obtenir promptement telle force que l'on veut, et il n'y a aucune douleur qui, soumise à l'influence mystérieuse du galvanisme, ne finisse par être guérie pour toujours. Ces objets sont appliqués sur la taille sur les bras, les poignets, les côtés, les jambes, ou toute autre partie du corps sans aucune gêne. Leur usage devient encore plus heureux dans les cas de "Bronchitis" ou d'affections de gorges en général; aussi dans les cas de Surdité Nerveuse, et avec un succès presque semblable, comme remède contre l'Apoplexie, les attaques d'Epilepsie met autres aladies semblables.

FLUIDE MAGNETIQUE DE CHRISTIE.

Ce fluide est employé conjointement avec les Anneaux Galvaniques et toutes leurs modifications. Cette composition a été proclamée par les chimistes français, être une des découvertes les plus extraordinaires de la vertu remaiquable de rendre le Nerfs Sensibles à l'action du GALVANISME, et par ce moyen de produire une concentration de l'action du fluide aux sièges de la maladie, et procurer un soulagem nt rapide et permanent. L'on ne connait aucune autre composition chimique qui puisse produire le même effet, ou communiquer au système nerveux une semblable vertu, au moyen d'applications locales extérieures. Le Fluid Magnétique ne contient absolument rien de nuisible, l'application en est agréable, et est aussi peu malfaisant dans son action que bienfaisant dans son résultat. Des explications et directions complètes l'accompagnent. Ces inventions combinées sont tout à fait exemptes de danger sous tous les rapports; le prix les met à la portée de tous, et l'inventeur ne demande qu'une expérience équitable, comme preuve de leur efficacité surprenante, et de leurs bienfaits durables.

ATTENTION.

☞ La grande célébrité et succès des objets Galvaniques et Magnétiques de Christie en ont amené la contrefaçon. Soyez en garde contre ces imitations qui n'ont "aucune vertu." Le Dr Christie n'a qu'un seul agent autorisé dans chaque ville de l'union, qui seul possède les véritables objets.

Vendu par
R. W. REXFORD, Chimiste, &c.
Rue McGill
Seu agent pour Montréal.

4 décembre.

M. O. M. DICKINSON.

CHIRURGIEN DENTISTE,
111, *rue Graig,*
MONTREAL,
DERRIERE LA NOUVELLE CHAPELLE
METHODISTE,

RECONNAISSANT du patronage qu'on lui accordé espérant qu'on le lui continuera, prend la liberté d'informer ceux de ses patients qu'il a déjà opérés, aussi bien que le public, qu'il est maintenant en état d'extraire les dents suivant un principe nouveau et amélioré, d'après lequ on éprouve aucune douleur.

M. D. saisit cette occasion de dire qu'il Remplit les Dents Cariées, qu'il pose des Dents artificielles depuis une jusqu'au râtelier tout entier d'après des principes modernes et scientifiques.

N. B. M. D. désirerait que les patients qui ont besoins de ses services le vinrent voir un jour ou deux avant l'opération pour fixer l'heure, afin de prévenir le désagrément de l'attente.

On aura des informations chez
L'Hon, Juge MONDELET.
Rev. D. B. PARNTHER.
R. FASSIN, Ecr.
A. HALE, M. D.
Wm. ATKINSON, M. D
Wm. SCOTT, M. D,
M H HOWARD
25 jan, 1847.

GRAND
DEPOT DE HARDES DE
L'AMERIQUE DU NORD,
No. 180,
Rue St. Paul, à quatre portes de la Douane.

—o—

Aujourd'hui que l'hiver disparait sans retour et que l'espérance renait avec le soleil d'été, il est tems, écoutez! allez prendre chez Moss un superbe habillement, qui éclipsera en splendeur celui des années précédentes. Les amateurs trouveront en abondance toute les modes, les formes et les coupes modernes de LONDRES et de PARIS. Que nos patrons de la Campagne accourent et viennent admirer la beauté, le bon marché et le triomphe des modes d'été. Pas de retard, avancez et vous serez satisfait.

—o—

ARRANGEMENTS POUR LE PRINTEMS ET L'ÉTÉ.

DEPARTEMENT DES HARDES FAITES.

	s. d.	s. d.
500 habits de Bureau assortis	8 9 à 11	3
250 Codrington de Cashmerette Olives et noirs, bien doublés,	12 6	18 0
400 Habits d'Orsay, de toute descriptions,	15 0	25 0
500 Superbes Redingottes d'Orsay, noires et bleues élégamment doublées,	20 0	40 0
1000 Habits de chasse, d'une infinité de qualités et de patrons,	12 6	30 0
200 Superbes habits de parure noirs,	35 0	50 0
300 do Frocs, do	35 0	50 0
Habits d'enfans et d'adolescens de qualités et mesures variées,	10 0	20 0
1000 Paire de pantalons d'été,	5 0	12 6
200 do Peel stripe et check,	12 6	15 0
100 Railway stripe en caoutchouc,	13 9	17 6
300 Vestes d'été légères, et d'une infinité de patrons	5 0	7 6
180 do de satin noir et de couleur,	6 9	10 0
500 do de chasse d'été,	2 6	4 0
1200 Macintosh,	0 0	17 6

FAITS DE COMMANDE.

	s. d.	s. d.
Habits de parure pour les messieurs	40 0 à	60 0
Do do Frocs do do de	42 6	65 0
Do do Pantalon noir do de	17 6	26 0
Drap ou Doesk do do de	15 0	29 0
Superbes vestes de satin noir et français, de	8 9	12 6

Les vestes sont en quantité immense.

PARURE DE DEUIL POUR UNE FAMILLE FAITE A SIX HEURES DE NOTICE.

—AUSSI,—

Un vaste assortiment de hardes D'ENFANS ET D'ADOLESCENS, DE LAINAGES, ANTBRETELLES, CASQUETTES, et autres MARCHANDISES SECHES. Les seuls Agents pour les HABITS d'INDIA-RUBBER DE MACINTOSH sont

MOSS ET FRERES,
DEPOT DE HARDES DE L'AMERIQUE DU NORD,
No. 180, rue St. Paul, à quatre portes de la Douane

Montréal, 23 avril 1847.

GRANDE VENTE DE CHAPAUX.

A. HAMILTON & CO.,

GRIFFINGTOWN.

PREND la liberté d'annoncer aux Public qu'ils ont et qu'il se sont procuré l'automne dernier une grande quantité de Chapeaux de Soie et de Satin, beaucoup au-dessous de leur valeur, et les offriront à leur magasin nouveau, au coin des rues Wellington et St-George,

MERCREDI, LE 24 DU COURANT,

AUX PRIX SUIVANTS:

Un bon Chapeau de Soie	4s. 3d.—prix ordinaire	7s.	9.
Un élégant Chapeau de Soie	5s. 9 .— do	do	8s. d.
Un Chapeau de Soie à la dernière mode	7s. 6d.— do	do	10s.
Un Chapeau de Satin de Paris	10s.— do	do	15.
Un Chapeau de Satin en poil,	12s. 6d.— do	do	12s.

Le meilleur Chapeau de Satin élastic.
Nouvelles Fournitures de Tuilly,

9 avril.

OUVELLES
Importantes.

GEO. MOLLISON annonce au public de Montréal, et ses environs, qu'il ouvrira LUNDI PROCHAIN, le 17 du courant le magasin.

No 156, RUE NOTRE-DAME.

deux portes de la rue St.-François Xavier, avec une assortiment complète de

MARCHANDISES RICHES de GOUT et D'UTILITE.

Soigneusement choisies pour son commerce par un acheteur d'expérience aux les marches d'Europe, et qu'il vendra à des prix qui peuvent manquer de lui procurer l'encouragement dans Montréal, G. M. prend la liberté d'annoncer qu'il agira suivant le système d'Angleterre, c'est à dire'

PETITS PROFITS ET ENTREE PROMPTES,

Un système (jusqu'à present inconnu en Canada) qu'il l'espère rencontrera un encouragement du blic de Montréal.

LES Soussignés, ci-devant des affaires sous les nom et raison de JAMES CONNELL et Cie., ont l'honneur d'informer leurs nombreuses pratiques et le public en général, qu'ils ouvriront, premiers aux arrivage du printems

CE MAGNIFIQUE MAGASIN,
FORMANT L'ENCOIGNURE DES RUES NOTRE-DAME ET ST-LAURENT,
BATISSES DE STUART, No. 1,

Qui consistera en un assortiment complet de MARCHANDISES SECHES ET DE GOUT UNIES,

SOUS LES NOMS DE
CONNELL ET McDONALD.

Tout en sollicitant leurs patronage, ils ont l'honneur de leurs faire remarquer que leur fond de Marchandises a été achet avec le meilleur avantagne, vû quelles ont été choisies par M. JAMES CONNELL dans les meilleures Manufactures Anglaises, et ils espèrent par le beau choix de leurs marchandises mérite encore la confiance de leurs amis, de leurs nombreuses pratiques.

Et ils sollicitent plus particulièrement l'attention des Dames et Demoiselles sur leur assortiment de

CHAPEAUX DE PAILLE.

vû qu'il sera composé ou meilleur goût tant sous le rapport de la façon que sous celui de la qualité, et qu'il rivaliseront tous ceux venue jusqu'à ce moment-ci à Montréal.

JAMES CONNELL, SENIOR,
ALEX. McDONALD.

CHAPEAUX
DAMES ET REPASSES,

LES soussignés prennent la liberté d'annoncer aux dames de Montréal et ses environs qu'elles ont maintenant, et qu'elles offrent un assortiment choisi de Chapeaux de Paille, de Lutton. Dunstall, Rutland, Pearl Edge et Tuscan, tressés, qu'ils préparent à la mode actuellement adoptée.

Ils sollicitent une part de l'encouragement public.

LES DERNIÈRES MODES DE LONDRES ET DE PARIS.

E. & J. WARDILL.
73, rue St Dominique,
Vis-à-vis le Marché St Laurent.

N. B.—Vieux Chapeaux de Dames, et Chapeaux de Messieurs réparés et nettoyés.

L'on a besoin d'un chapelier d'expérience consommée.—Et aucun autre qu'un excellent ouvrier doit se présenter.

6 Avril.

AVIS.

MLLE. MATCHITT informe respectueusement ses amis et le public, qu'elle se propose, le 4 mai, prochain, de changer son séminaire pour les jeunes demoiselles, à la rue Ste-Radegonde, marché à foin, où elle pourra recevoir un nombre additionnelle de pupiles du jour.

Le cours général d'instruction comprendra les différentes branches d'éducation anglaise.

On enseignera aussi à demande le français, la musique le dessein et la peinture ainsi que tous les ouvrages à l'aiguille d'utilité et d'agrément. On pourra connaître toutes les particularités en s'adressant à sa résidence, No. 21, rue Ste Geneviève, faubourg St Antoine.

4 Mai 1847.

ANT. THAUVETTE.

TRES reconnaissant de l'encouragement qu'il a eu jusqu'à ce moment-ci comme COLLECTEUR, saisi cette occasion pour informer MM. les Médecins et autres, qui ont des comptes, à faire collecter, des cartes ou des affiches à faire poster, qu'il a établi sa demeure, Rue Sanguinet No 37.

coll prendra aussi l'agence des journaux à des ndition faciles.

16 Avril.

PHARMACIE CENTRALE,

RUE ST. PAUL, No. 69,
Auprès Marché-Neuf, deux maisons avant l'ancien Hotel Rascos.

LE soussigné venant d'ouvrir sa NOUVELLE PHARMACIE, previent les habitans de la ville et de la campagne qu'il a presque complété son assortiment de DROGUES. Ses relations suivies avec les meilleurs Droguistes de France le mettent à même de fournir à un prix modéré des Médicaments ou produits Chimiques d'une préparation parfaite et garantis tels.

MM. les Médecins et les Marchands de la campagne sont invités à visiter ses parfumeries et tous ses produits, qu'il leur vendra à des prix avantageux.

DR. PICAULT.
Rue St. Paul, No 60.

NOUVELLE CHAMBRE DE LECTUR COMMERCIALE ET D'EXCHANGE.

LES Marchands et autres intéressés à l'établissement d'une NOUVELLE CHAMBRE de LECTURE et d'EXCHANGE, sont informés que la chambre spacieuse de la Bâtisse des ODD FELLOWS, Grande Rue St. Jacques a été engagé, et sera prête à recevoir les souscripteurs dans quelques jours.

20 avril.

P. L. MORIN,
ARCHITECTE,
Elève de l'Ecole Royale des Beaux Arts
ARPENTEUR PROVINCIAL.
Rue St. Jean-Baptiste, No. 10.

Montréal, 24 mai, 1846.

AVIS.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNES:
100 douz. Champignons marinés.
150 do Câpres français
100 do Essence d'Anchois
Marinades Impérial de Cooks
Sauce d'Harvey, India Soy
Olive d'Espagne, Huiles à Salades
Poivre de Cayenne
Véritable Arrowroot de Bermude

—AUSSI,—

Bouteilles de Vins et de Porter,—Pintes et Chopines.

JOHN BIRKS et CIE.

25 Sept., 1846.—dxi.

A Louer,

PEINTRE SUR TOILE,
Ancien Hôtel Séraphino, Marché-Neuf.

LE Soussigné; récemment arrivé des Etats-Unis, informe le public qu'il exécute des Transparents, ou Ornemens de Croisée, Paratitrs, etc.

Un échantillon de ces objets, qu'on peut voir tous les jours, est exposé à son atelier, et il sollicite l'encouragement de ses compatriotes, en particulier, et du public en général.

ALEXIS LEMIRE.

4 fév.

TERRE A VENDRE

DANS LE HAUT-CANADA.

COMPRENANT DES FERMES MISES EN VALEUR—LOTS DE VILLES ET DES TERRES INCULTES COMME SUIT:—

District.	Township.	Lot.	Con.	Acres
Western	Dover Kent	14	12	200
Do	do do	20	7	200
Do	Erin, Halton, N. moitié	8	9	100
Home	Reach	19	13	200
Do	Caledon, N. E. moitié	6	1	100
Do	do E. moitié	9	5	100
Do	Scott 7, 14, 23, et 32,	32	3	800
Do	Vespra	18	5	200
Brock	Burford, E. moitié.	18	11	75
	Eastern, Oxford, S. moitié	5	1	10
	Nissouri	13	3	200
Colborne	Fenelon, E. moitié	17	1	100
Do	Ops, W. moitié	19	9	100
Newcastle	Clark	17	9	200
Johnstown	Oxford, Grenville	27	2	200
Ce lot est situé derrière le village de Kempville.				
Dalhousie	North Gower	8	3	100
Eastern	Winchester, E. moitié	6	3	100
Do	do E. moitié	9	2	100
Do	Mathilda, Lots brisés W. moitié	17	7	
Victoria	Marmora	13, 18	2	400
Do	do	12	3	200
Do	do	2, 22, 31	4	200
Do	do	13, 22	5	400
Do	do	22	6	200
Do	do	18	8	200
Do	do	26, 29	9	400
Do	do	17, 18	10	400
Do	do	Lots brisés 1, 18, 10	5, 5, 11	env. 350
Do	do	Lots brisés 19, 19, 29	4, 11	env. 410
Midland	Palmerston	29	2	200
Do	do	5	4	200
Do	do	19	5	200
Do	do	19, 21	6	400
Do	do	13, 19	7	400
Do	do	17, 19, 29, et 30	9	800
Do	do	19	10	200
Do	do W. moitié	32	9	
Do	do W. moitié	32	7	
Do	do E. moitié	32	7	env. 304
Do	do E. moitié	32	9	
Do	do Lots brisés 19	4		
Do	do 19, 29	11		env. 410
Victoria	Hungerford	11	4	200
Do	do W. moitié	28	2	100
Eastern Townships	Clifton	28	2 rang	200
Do.	Stanbridge	26	6 do	200
Do.	Dunham, W. moitié	2	1 do	100
Do.	Wedden, S. W. moitié	5	3 do	100
Do.	Sutton, moitié brisée S. E.	12	7 do	50
Do.	Bolton, moitié brisée S. W.	5	2 do	50
Do.	Godmanchester, partie de	43	5 et 6 do	
	Deux maisons, magasins, forge, manufacture de potasse et pearl-ash, situés sur la rive de la rivière en face.			environ 30

Deux lots de ville dans celle de Barrie, contenant un demi acre, sur la moitié Est de lot brisé 24 dans la concession 5, du township de Vespra, District de Home.

Un do No. 12, rue de la tannerie, village de Streetsville, township de Toronto, District de Home.

Un do No. 13 do do do do do
do do No. 14 do do avec maison dessus.
do do No. 23 do do contenant 1-2 acre avec maison, et hangard.
do do No. 24 do do contenant 1-2 acre avec boutique, au
do do No. 8, coin de la rue Dalhousie, ville de Brantford, H. C. avec les maisons.
do do No. 12 Côté Sud do do
do do No. 13, rue Colborne, ville de Brantford, H. C. avec belle maison, ottimens, magasins, jardins, &c. en bon état, site magnifique pour un commerce étendu en gros et en détail.
do do No. 12 village d'Embro, township de Zorra, District de Brock contenant un quart d'un acre.
do do No. 6 Côte Est, rue Catherine, Hamilton, avec maison en bon ordre
do do No. 90 ville de Port Hope.
do do centre de Colborne, H. C.
do do ville de Cobourg, C. W. avec maison de brique.
Six do Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, concession 4me village Maria, District de l'Est, C. W
Six do Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, concession 5 do do do do
Quatre do Nos. 1, 2, 3, 4, concession 6 do do do do
Un do avec maison des ts, partie centre du village de Huntingdon, C. E.
do do avec maison de brique, magasins, bâtimens, avec toute commodité à un commerce étendu en gros et en détail, situé, coin de la rue Front, Belleville, une des meilleures situations de cette ville florissante, bâtisses spacieuses et en bon ordre.
do FERME très bien cultivée, de 80 acres touchant Kemptville, sur le rivage deux milles du Canal du Rideau, avec métairie et hangar.
do do sous le meilleur système de culture, contenant 14 acres, avec maison hangar et remises sur le grand chemin, Pigeon Hill, Seigneurie St. Armand

Toutes ces propriétés sont libres de charges, et des titres incontestables seront donnés aux acquéreurs. On donnera s'il est besoin des termes de paiement, libéral, et faciles, à tous les acheteurs de £100, qui paieront une certaine somme en passant les actes.

S'adresser au propriétaire (si c'est par lettres qu'elles soient affranchies.)

WILLIAM BRADBURY,
Rue Notre-Dame.

Montréal, 15 janvier 1846

CHAPEAUX
CASQUETTES, &c. &c.
LE SOUSSIGNÉ OFFRE A VENDRE DES
CHAPEAUX ET CASQUETTES
De différentes qualités et de divers Prix.
WM. THOMPSON,
No. 270, RUE NOTRE-DAME.

SMITH ET MORGAN,

ont reçu par le "Cambria" une partie de leur IMPORTATION du PRINTEMS, consistant en une collection choisie de MARCHANDISES de LONDRES.

—AUSSI—

par les vaisseaux journellement attendus, ils recevront un assortissement complet de MARCHANDISES de GOUT et d'UTILITE.

14 Mai 1847.

LES Tours de l'Eglise Paroissiale de Montréal sont actuellement ouvertes aux amateurs et aux étrangers qui désirent les visiter. On peut voir le Mécanisme des dix cloches, dans la Tour de la Persévérance; et dans la Tour de la Tempérance on y monte au sommet par une élévation de 11 marches de plus que les années précédentes. Le Gros Bourdon Jean Baptiste est attendu à la fin de Mai, ou au commencement de Juin.

1847. ANT. DUBORD.

L. R. LACOSTE,
NOTAIRE PUBLIC,

Tient son Bureau avec celui de Mr. Marty Notaire Public, coin des rues St. Lambert et des Fortifications.

LISTE DES AGENS
DE
L'AURORE DES CANADAS

MM. L. Boussean, chez T. Cary et Cie.	Québec.
J. O. Leclerc	St. Antoine.
F. M. Lemyre	St. Charles.
H. Bondy	St. Pie.
L. Gareau	Chambly.
Frs. Caloret	St. Hyacinthe.
Mod. Richer	Yamachiche.
Th. Franchère	St. Mathias.
Frs. Dumereau	St. Césaire.
N. D. Bondy	Berthier.
H. Lor	Trois-Rivières.
Dr. J. Robitaille	St. Roch.
J. Trudeau	Boucherville.
J. Dansereau	Verchères.
G